

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 JUIN 2023

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°2023.06.22.1

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

N°2023.06.22.2

Remplacement d'un représentant de la commune à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien Maîtrisez Votre Energie

N°2023.06.22.3

Modification de la composition de la deuxième commission permanente

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°2023.06.22.4

Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville

N°2023.06.22.5

Approbation du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville

N°2023.06.22.6

Affectation du résultat du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville

N°2023.06.22.7

Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - Année 2022

Direction des Ressources Humaines

N°2023.06.22.8

Créations et suppressions d'emplois suite à modification de l'organigramme des services

N°2023.06.22.9

Convention de partenariat entre la commune de Pantin, le CCAS, la Caisse des écoles et le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) 2023/2026

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°2023.06.22.10

Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

N°2023.06.22.11

Approbation du protocole de dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective (SIVURESC)

N°2023.06.22.12

Entente pour la gestion du service public de restauration

N°2023.06.22.13

Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des achats liés à la fourniture de repas en restauration collective

Direction des Relations avec les usagers

N°2023.06.22.14

Fixation de la redevance pour l'occupation de l'accueil du centre administratif par la société Photomaton SAS

Direction du Numérique

N°2023.06.22.15

Adhésion à deux marchés complémentaires de la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)

N°2023.06.22.16

Approbation des conventions avec ORANGE pour le déploiement fibre de cinq sites municipaux

DÉPARTEMENT SOLIDARITES ET PROXIMITE

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°2023.06.22.17

Approbation de la convention constitutive en vue de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et désignation de représentants au sein du GIP

Direction de l'Éducation et des Loisirs

N°2023.06.22.18

Renouvellement de la convention cadre du Portail des actions éducatives et culturelles

Direction Petite Enfance et des Familles

N°2023.06.22.19

Subventions accordées pour les maisons d'assistant(es) maternels(les)

N°2023.06.22.20

Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association IEPC "Institut d'éducation et de pratiques citoyennes" et la commune année 2023

Direction de l'Éducation et des Loisirs

N°2023.06.22.21

Adoption des tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des études surveillées et des courts séjours à compter du 1^{er} septembre 2023

N°2023.06.22.22

Adoption des tarifs des activités sportives de l'École Municipale d'Initiation Sportive et Baby Club pour l'année scolaire 2023/2024

N°2023.06.22.23

Adoption des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été et automne à compter du 1^{er} septembre 2023

N°2023.06.22.24

Fixation des frais de scolarité pour la participation financière des communes de résidence à la scolarisation d'enfants dans la commune - Année scolaire 2022/2023

N°2023.06.22.25

Participation de la commune aux frais de scolarité des écoles Saint-Joseph, Sainte-Marthe et Les Benjamins - Année scolaire 2022-2023

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

N°2023.06.22.26

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Olympique de Pantin

N°2023.06.22.27

Adoption des tarifs de location des installations sportives municipales aux associations locales et organismes extérieurs pour la saison 2023-2024

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N°2023.06.22.28

Attribution d'une subvention pour l'association "Les Tornades"

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N°2023.06.22.29

Attribution d'une subvention au Centre National de la Danse pour le projet 1KM de danse

N°2023.06.22.30

Attribution d'une subvention à l'association Les Siestes

N°2023.06.22.31

Approbation du solde des subventions de fonctionnement 2023 aux associations culturelles conventionnées

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

N°2023.06.22.32

Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative à la réalisation de travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre la rue Condorcet et la rue Emile Dubois.

N°2023.06.22.33

Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative aux travaux d'aménagement provisoires de l'avenue Jean Lolive entre la Porte de Pantin et la rue Charles Auray

N°2023.06.22.34

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation du projet « Axes Cartier Bresson, Magenta, Honoré » avec l'établissement public territorial Est Ensemble

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N°2023.06.22.35

Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024

N°2023.06.22.36

Approbation d'une convention de coopération avec Paris pour l'amélioration de la gestion de l'espace public (Avenue du Cimetière Parisien)

N°2023.06.22.37

Taxe de séjour pour l'année 2024

N°2023.06.22.38

Approbation de la prise de participation de la SEMIP au capital de la SAS FONCIÈRE

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°2023.06.22.39

Instauration d'une taxe d'aménagement majorée - Secteur Sud

N°2023.06.22.40

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N°2023.06.22.41

Demande de garantie d'emprunt du bailleur immobilière 3F pour l'acquisition-amélioration de 7 logements pls au 34 bis avenue Edouard Vaillant

N°2023.06.22.42

Demande de réitération de garanties d'emprunts par la S.A d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - opérations Manufacture et Petite Prusse

N°2023.06.22.43

Avenant n°2 à la convention d'OPAH Sept Arpents Stalingrad

N°2023.06.22.44

Acquisition par la commune d'un local commercial libre d'occupation sis 7 rue Méhul cadastré section AG n° 52

N°2023.06.22.45

Signature d'une convention d'occupation temporaire d'un logement au profit de réfugiées afghanes

N°2023.06.22.46

Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF) d'un lot de volume destiné à accueillir la future plateforme d'autonomie incluant un Centre Municipal de Santé, sis 30/34 avenue Édouard Vaillant cadastre section J n° 65p, 75 et 76p.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N°2023.06.22.47

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Divers

N°2023.06.22.48

Vœu relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la commune

La séance est ouverte sous la présidence de M. Kern.

M. le Maire - Je demande à Madame Emma GONZALEZ SUAREZ de faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Mme GONZALEZ SUAREZ - Bertrand KERN, Mathieu MONOT pouvoir, Mirjam RUDIN, Hervé ZANTMAN, il arrive, Nadine CASTILLOU, Salim DIDANE, Leïla SLIMANE, Vincent LOISEAU, il arrive, Rida BENNEDJIMA, Melina PELE pouvoir, François BIRBES, Françoise KERN, elle arrive, Antoinette LORANGE, Charline NICOLAS, elle arrive, Bruno CARRÈRE, pouvoir, Sonia GHAZOUANI-ETTIH, Augustin IGNACIO-PINTO, Pierre PAUSICLES pouvoir, Zora ZEMMA pouvoir, Nadia AZOUG, Abel BADJI, Philippe LEBEAU, Nathalie BERLU, Christine LEHEMBRE, Franck TIKRY, Julie ROZENCZWEIG, Delphine CAMMAL, Hawa TOURÉ pouvoir, Nacime AMIMAR, Pierric AMELLA, Elodie SALMON, Marc LANGLADE, Rui WANG, Alice NICOLLET, Antoine BARGAS, Nadège ABOMANGOLI, Samir AMZIANE, Catherine CLÉMENT, Fabrice TORRO, Geoffrey CARVALHINHO, Jean-Luc FRANÇOIS, Fabienne JOLLES, Yazid ARIFI, Leïla BEDJA.

M. le Maire - Le quorum étant atteint, nous pouvons siéger convenablement. Je vais vous demander de vous lever, s'il vous plaît.

Le 10 mai dernier, j'apprenais avec une profonde tristesse le décès de Jacques ISABET, maire de Pantin de 1977 à 2001. J'ai bien connu l'homme, le Maire et le militant. Il était devenu ces dernières années un ami cher qui avait pris l'habitude de me rendre visite à l'Hôtel de Ville pour discuter autour d'un café, de politique et de projets.

Ajusteur mécanicien au dépôt RATP de Flandre, figure emblématique du Parti communiste pantinois, Jacques ISABET avait d'abord été élu adjoint au Maire en 1968, avant de mener la liste communiste à la victoire lors de l'élection municipale de 1977. Peu de temps après, en 1979, il avait également été élu Conseiller général de la Seine-Saint-Denis dans le canton de Pantin Ouest.

Ce parcours, c'est celui d'un homme qui a dédié toute sa vie à Pantin et à qui nous devons de nombreux équipements municipaux, mais aussi le développement sans précédent d'activités périscolaires de loisirs et culturelles. C'est lui qui ouvre le Ciné 104, lui encore, qui porte l'installation du Centre national de la danse dans le bâtiment qu'on lui connaît aujourd'hui, jusqu'alors occupé par le centre administratif. C'était sa grande fierté.

C'était un maire proche des Pantinoises et des Pantinois, un maire qui a passé 24 ans de sa vie à bâtir des services municipaux de proximité pour tous, des écoles. C'est à lui qu'on doit la Marine, Aragon, Liberté et Brassens, des équipements de santé, le centre de santé Eugène et Marie-Louise Cornet ou encore les maisons de quartier.

Il a aussi été un grand Maire bâtisseur. Il avait l'obsession d'offrir un toit décent à chacune et à chacun. C'est lui le premier qui combat l'habitat insalubre dans la ville, notamment aux Quatre-Chemins. Et même si certains projets peuvent aujourd'hui ne pas faire l'unanimité, il a construit de nombreux logements sociaux, comme à l'îlot 27 ou à Verpantin notamment. Ces grandes constructions, ces grandes rénovations répondaient, ne l'oublions pas, aux besoins d'une ville sévèrement touchée par la désindustrialisation et les départs de certaines de ses plus grosses entreprises, comme l'usine Motobécane ou encore la manufacture des tabacs.

C'était un homme attachant, généreux et profondément humain. Il était toujours très présent pour ses trois filles, Isabelle, Catherine et Cécile, qu'il allait chercher tous les jours à la sortie de l'école quoi qu'il arrive.

En 1989, nous étions devenus partenaires politiques, lorsque j'avais rejoint le Conseil municipal de Pantin pour la première fois. Je suis resté son adjoint aux finances plusieurs années et j'ai pu apprendre en l'observant. Il m'a montré notamment que lorsqu'on croit en un projet, il faut s'engager résolument, complètement, pour sa réalisation.

Même si en 2001, nous avons été des adversaires politiques, notre engagement politique commun pour Pantin et pour ses habitants nous a énormément rapprochés. Je m'associe à la douleur et à la peine de toutes les personnes qui l'ont connu et qui l'appréciait pour sa bonhomie, pour son intelligence humaine, sa famille d'abord, sa famille politique ensuite, et toutes celles et ceux qui l'ont accompagné dans ses mandats exemplaires.

Samedi 24 juin prochain, après-demain, à 11 heures, je vous invite à venir lui rendre un dernier hommage public dans la cour de l'Hôtel de Ville de Pantin, qui restera toujours un peu sa maison.

Je vous remercie et je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Jacques ISABET.

Merci.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N° 1 - Procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

M. le Maire - La première note qui est soumise à notre vote, vous le savez, c'est maintenant ce que nous avons l'obligation de faire, c'est-à-dire d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en début des séances suivantes. Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2023. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Y a-t-il des oppositions à ce compte rendu ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 2 - Remplacement d'un représentant de la commune à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien Maîtrisez Votre Energie

M. le Maire - Nous avons la note numéro deux. Il s'agit de remplacer le représentant de la commune de Pantin à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien Maîtrisez Votre Energie, suite au décès de Serge FERRETTI. Je vous propose de désigner Monsieur Nacime AMIMAR en tant que nouveau représentant titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration de cette agence. Y a-t-il une autre candidature ? Non. Comme cela est de tradition, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Y a-t-il des oppositions à la candidature de Nacime AMIMAR ? Ni d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

N° 3 - Modification de la composition de la deuxième commission permanente

M. le Maire - Nous avons ensuite, suite à la démission de Monsieur Thibault NOËL, conseiller municipal de la liste Nous sommes Pantin, la désignation de Monsieur Yazid ARIFI au sein de la deuxième commission en remplacement de Monsieur Thibault NOËL. Vous savez que c'est une tradition, que chaque conseiller municipal puisse siéger dans une commission et dans une seule commission municipale. Y a-t-il des oppositions à cette désignation ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N° 4 - Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville

M. le Maire - Nous avons ensuite une quatrième note. Il s'agit des affaires financières qui vont être, avec le compte administratif, le plus important de notre séance, l'approbation du compte de gestion. Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - Monsieur le Maire, bonjour. Il s'agit tout simplement d'approuver le compte qui est établi de manière à clôturer notre gestion 2022. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie le montant des titres à recouvrer des mandats. En vertu de l'article de L.212131 du Code général des Collectivités territoriales, il est demandé que le compte de gestion du budget de la commune de l'exercice 2022 s'établisse de la manière suivante, à savoir : en investissement, un résultat de l'exercice à 9 528 446 euros, en recettes de fonctionnement 17 737 652€. J'ai du mal aujourd'hui excusez-moi. Je vais prendre les résultats cumulés beaucoup plus rapidement. Entre les dépenses et les recettes du compte de résultat, vous avez 340 188 euros pour l'investissement. En fonctionnement, entre les dépenses et les recettes, vous avez 19 473 607 euros et un solde à 19 133 419 euros. Il est donc proposé d'approuver le compte de gestion principal de la commune présenté par la trésorerie.

M. le Maire - Merci. Avis de la première commission : favorable.

Y a-t-il des remarques sur ce compte de gestion ? Pas d'opposition ? Oui, Monsieur.

M. ARIFI - Petite question de culture générale. On note notamment sur le fonctionnement, un résultat excédentaire nettement, ce qui indique plutôt une bonne gestion de la ville. Je me demandais simplement ce qu'il était prévu, si quelque chose est prévu dans l'utilisation de cet excédent de 19 millions.

M. le Maire - On voit cela dans le compte administratif après. Parce que le compte de gestion, ce sont les écritures qu'a opérées la trésorière. Nous validons l'ensemble des opérations comptables qu'elle a menées pendant toute l'année 2022. Après, vous avez le compte administratif, c'est la note suivante qui va notamment dire ce qui reste à la fin et comment ça va être affecté. Pas d'opposition à ce compte de gestion ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 5 - Approbation du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville

M. le Maire - Nous avons maintenant à examiner le compte administratif 2022.

Le résultat final du compte administratif, après intégration des restes à réaliser, est en excédent de 4 816 787,42 euros. Le compte administratif se définit évidemment en investissement, comme en fonctionnement. En investissement, les dépenses réelles totales 2022 sont de 57 988 283,50 euros. Je ne vais pas vous lire les 20 pages du compte administratif parce que j'imagine que vous l'avez tous lu et pris connaissance, mais je vais en dire les faits les plus saillants et les sommes les plus importantes.

Les subventions d'équipement, c'est 5 940 000 euros. C'est beaucoup cette année parce que nous avons donné 5,8 millions d'euros pour la construction du conservatoire Jacques Higelin et de la piscine Alice Milliat. Nous avons participé à la construction de ces deux équipements aux côtés d'Est Ensemble.

Les immobilisations corporelles, c'est 29 755 000 euros :

- 12,2 millions d'euros de travaux dans les bâtiments communaux ;
- 1,6 million d'euros pour l'Hôtel de Ville ;
- 2,3 millions d'euros pour les écoles ;
- 7,5 millions d'euros pour les autres équipements publics, notamment :
 - o 1,9 million d'euros pour l'Église ;
 - o 1,1 million d'euros pour le marché Magenta ;
 - o 1 million d'euros pour le PRU 2 des Quatre-Chemins et Sept-Arpens ;
 - o 585 000 euros pour la crèche parentale ;
 - o 548 000 euros pour les Sheds ;
 - o 538 000 pour les travaux d'aménagement de centres de vacances et de gymnases ;
 - o 1,4 million d'euros pour des travaux dits d'aménagements divers ;
 - o enfin, 736 000 euros pour le cimetière des Pommiers.

Nous avons ensuite 4,7 millions d'euros d'acquisitions. Là aussi, il y a un montant assez important puisque nous avons consacré

- 4,5 millions d'euros pour acheter le Théâtre au Fil de l'eau ;
- 10,9 millions d'euros pour les agencements de terrain et travaux de voirie. Il y a dedans :
 - o la rue de la Liberté pour 1,2 million d'euros ;
 - o les voies autour du collège pour 1,1 million d'euros ;
 - o la rue Cartier-Bresson pour 750 000 euros ;
 - o la piétonnisation du quai de l'Ourcq, il restait une queue de crédit ;
 - o 166 000 euros, des parcs et des espaces verts ;
 - o le parc Montgolfier, qui a été complètement réhabilité pour 262 000 euros ;
 - o les cours jardins pour 667 000 euros ;
 - o et le petit bois à l'îlot 27 pour 596 000 euros ;
 - o enfin, vous avez encore, parmi les agencements de terrain et travaux de voirie :
 - § 1,3 million d'euros pour l'éclairage ;
 - § 1 million d'euros pour des aménagements de terrain ;
 - § et 1,5 million d'euros pour des travaux divers de voirie :
 - 315 000 euros pour plantation d'arbres ;
 - 598 000 euros pour le parc automobile, dont 269 000 euros pour une aspiratrice électrique et 190 000 euros pour deux cars d'occasion ;
 - 684 000 euros pour le parc informatique ;
 - enfin 306 000 euros pour l'achat de mobilier.

Sur les travaux en cours, ils se montent à 8,6 millions d'euros, dont :

- la requalification du parc Diderot, 2 millions d'euros qui sont encore en cours puisque vous savez qu'on est en train de terminer la dépollution ;
- 6 millions d'euros de travaux faits dans les bâtiments municipaux, dont :
 - o 3,9 millions d'euros pour l'école maternelle et élémentaire Diderot ;
 - o 1,8 million d'euros pour la bibliothèque Ludothèque des Courtilières ;

- 634 000 euros pour la halle sportive ;
- et 206 000 euros pour l'école de la ZAC du Port.

Sur les participations et créances rattachées, 949 000 euros. C'est un peu exceptionnel en 2022 puisque nous avons consacré :

- 600 000 euros pour la SPL UniGéo, c'est la géothermie ;
- 324 000 euros pour le capital de la coopérative HLM HDI construction que nous avons rachetée, qui est devenue la coopérative HLM Pantin Habitat ;
- et des rachats d'actions, puisque pour la SEMIP, il y a un toilettage de l'actionariat qui est en cours.

Enfin, un remboursement du capital de la dette : 11 139 000 euros.

Sur les recettes d'investissement, elles se montent à plus de 68 millions d'euros, 26 millions d'euros de dotations, 7,3 millions d'euros de subventions de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, 21 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilés, ce qui fait que le total du capital de la dette s'est monté au 31 décembre 2022 à 99 millions d'euros. Il y a un réendettement, je l'assume. Quand il faut se réendetter pour investir, c'est de l'endettement qui est sain, et qui permet d'augmenter nos équipements publics.

Après, vous avez ce que nous faisons chaque année : le rapport annuel sur la dette avec la synthèse. Je passe vite : la durée résiduelle, l'état des marchés financiers, les types de risques. Vous savez qu'on a la chance à Pantin d'avoir 2,7 % de nos emprunts qui sont encore un peu à risque. Vous avez ensuite une répartition de la dette seulement par prêteur, une synthèse de cette dette et une information sur les opérations de l'année 2022.

Enfin, pour l'investissement, il reste 14,3 millions en dépenses de reste à réaliser qui sont inscrits.

Sur la section de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement, on avait ouvert 125,5 millions d'euros de crédits, on en a réalisé 123,3 millions d'euros. En ce qui concerne le personnel, on avait ouvert 66,581 millions d'euros, nous avons réalisé 66,377 millions d'euros. C'est assez remarquable, nous sommes presque à 100 % de ce que nous avons inscrit comme sommes à dépenser. Sur les charges à caractère général, 25,5 millions d'euros inscrits, 24,1 millions d'euros réalisés. Sur les charges de gestion courante, 31,1 millions d'euros inscrits, 30,7 millions d'euros réalisés. Sur les charges financières, 1,6 million d'euros inscrits, 1,55 million d'euros dépensés.

En fait, nous avons une variation qui s'explique dans les recettes réelles de fonctionnement dont je vais vous parler. Sur les recettes réelles de fonctionnement, 148 millions d'euros de crédits ouverts, 152,7 millions d'euros de réalisés. C'est dû à une vente exceptionnelle, le Centre national de la danse, pour 4,5 millions d'euros, qui fait que comme nous n'avions pas la certitude de la recette lors du budget, nous ne l'avions pas inscrite et c'est ce qui fait que nous dépassons ce que nous avions prévu.

Sur le reste, nous sommes là encore : les impôts, 122,85 millions d'euros inscrits, 123,28 millions d'euros récoltés. Sur les dotations, 15,660 millions d'euros inscrits, 12,7 millions réalisés, sur les produits de services de la Ville, 9,050 millions inscrits, 9,343 millions d'euros réalisés. Sur les autres produits exceptionnels, c'est là qu'il y a une variation importante, il y a eu 214 000 euros inscrits, et nous avons dépensé 5,627 millions d'euros de recettes. C'est dû à la vente, je vous l'ai dit, du Centre national de la danse.

En conclusion, le compte administratif 2022 permet tout d'abord de constater une excellente exécution de la section de fonctionnement, avec un taux de 98,3 % en dépenses et de 99,3 % en recettes, et un important niveau d'investissement qui, je le répète notamment depuis deux ans, est nettement supérieur à celui de collectivités équivalentes. Nous avons là 647 euros d'investissement par habitant, alors que la moyenne est à 322 euros pour les communes de la même importance que la nôtre. Cela veut dire que nous investissons deux fois plus que les villes de la même importance que Pantin.

Les 44,5 millions d'euros d'équipements réalisés traduisent notre volonté d'investir pour la qualité de vie de nos concitoyens, d'aménager le plus harmonieusement possible notre ville et d'agir pour la transition écologique et d'améliorer les équipements municipaux.

Le montant important de l'autofinancement constaté à nouveau en 2022 témoigne d'un souci permanent de ne pas dégrader nos finances malgré un contexte qui devient de plus en plus contraint depuis trois ans. Je vous rappelle que nous rentrons dans des périodes un peu difficiles, où vous avez en 2023 beaucoup moins de rentrées financières liées aux ventes d'appartements, ce qu'on appelle

les droits de mutation, puisque les achats et les ventes d'appartements sont presque à l'arrêt dans toute la France, et en particulier en région parisienne. Ce sont plus de deux millions d'euros pour nous, les droits de mutation. Il faut s'attendre à ce qu'en 2023, il y ait une baisse assez importante, y compris par rapport à ce que nous avons budgété.

Vous avez l'augmentation des coûts des matériaux qui est aux alentours de 20 %, on en reparlera peut-être dans quelques instants, 10 % à 15 % pour l'alimentaire, qui se répercutent sur les dépenses de la commune.

Enfin, vous avez les taux d'intérêt. Il y a un an et demi, la Ville de Pantin empruntait à un taux entre 1 % et 1,3 %. On a même fait un emprunt à 0,76 %, me semble-t-il, à un moment. Aujourd'hui, nous n'empruntons plus à moins de 3 %. Cela veut dire que derrière, vous avez des frais financiers qui sont de plus en plus importants.

Je vous ai annoncé 4,8 millions d'euros d'excédent mais il y a une modification réglementaire qui fait qu'au 1^{er} janvier 2024, toutes les communes de France vont passer de la M14 à la M57. C'est une réglementation comptable. La M14 avait créé un compte en 1997 lors du passage à la M14, avec un solde débiteur de 1,5 million d'euros. Cette dépense imposée, désormais, nous allons devoir la combler d'une manière « fictive », mais nous allons perdre 1,5 million d'euros du fait de l'obligation d'apurement de ce compte. C'est, pour moi, complètement incompréhensible et particulièrement injuste parce que cela revient à impacter le budget communal de 1,5 million d'euros, sur le seul fondement d'un changement de nomenclature comptable qui, s'il n'avait pas été opéré, n'aurait en rien obéré les finances communales.

Vous aurez des délibérations présentant le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, qui vous seront présentées au Conseil municipal avant la fin de l'année et qui intégreront ce nécessaire apurement du compte 1069. Sur les 4,8 millions d'euros que nous avons d'excédents, qui sont la réalité de l'excédent du compte administratif, nous avons déjà 1,5 million d'euros, c'est-à-dire seuls 3,3 millions d'euros qui resteront à disposer.

Pour répondre à votre question, Monsieur Arifi, c'est 3,3 millions d'euros et pas 4,8 millions d'euros et encore moins 19 millions d'euros, qui resteront à répartir et qui seront affectés à une décision modificative du budget à la fin de l'année, soit en octobre, soit en décembre. En règle générale, ils sont affectés soit à des dépenses nouvelles, soit à un désendettement ou à un endettement moindre de la Ville. Parce que vous savez qu'on a prévu, y compris au budget 2023, un réendettement de la Ville. Au mois de décembre, quand on a voté le budget, on a assumé ce réendettement, mais on a dit que s'il nous restait un peu d'argent à la fin du compte administratif, en bon gestionnaire et en bon père de famille, nous affecterons au désendettement.

Mais il y aura forcément, entre autres, des dépenses qui seront intervenues dans l'année 2023 qu'il faudra intégrer dans cette décision modificative. Il vous est demandé d'approuver ce compte administratif 2022.

Avis de la première commission : favorable. Avis de la deuxième commission : favorable. Avis de la troisième commission : favorable.

Qui souhaite intervenir sur ce compte administratif ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues. Bien évidemment, notre groupe va voter contre en cohérence avec notre vote du budget de l'année précédente, et comme l'ensemble depuis le début du mandat. Parce qu'en tant qu'opposition, il est normal de suivre avec constance le fait que nous pensons que la Ville ne va pas dans une bonne trajectoire. Ce compte administratif ressemble à tous les comptes administratifs que je vois passer depuis 10 ans dans cette municipalité. À chaque fois, il y a à peu près un excédent budgétaire entre 3 à 5 millions d'euros, donc ce n'est pas nouveau.

Par contre, des schémas m'inquiètent, comme j'ai pu le dire à maintes reprises lors des différents votes du budget. D'abord sur les impôts qui ont augmenté, qui touchent beaucoup de Pantinois. Je sais qu'on a un vrai débat de fond dessus. Vous dites que l'impôt c'est bien, mais dans une période où l'inflation est très forte, où justement, il faut faire également des rénovations thermiques, énergétiques de tous les logements sur Pantin, et notamment dans le parc privé, aller taxer les propriétaires, cela ne va pas forcément dans le bon sens.

Ensuite, la dette, vous la creusez, vous l'assumez également. Nous pensons qu'il n'y a pas besoin de creuser cette dette, parce que cette dette peut être maîtrisée par une meilleure gestion des deniers publics, tout en investissant massivement et en faisant en sorte qu'il y ait des actions culturelles, des actions associatives. Surtout, quelque chose manque à chaque fois, c'est l'investissement sur

l'éducatif. C'est quelque chose qu'on avait déjà signalé en 2023. Là, il y a eu un problème sur l'école Henri Wallon. Vous relancez l'école de la ZAC du Port, cela fait quasiment cinq ans que le chantier est à l'arrêt. Nous, depuis des années, on disait qu'il faut aller dans ce sens parce que les gens qui ont acheté des logements aux alentours, les personnes qui voudraient que leurs enfants aient une très belle école dans cette zone, ils vont l'obtenir parce qu'on a également poussé. Mais il faut être vigilant et j'espère que dans les prochains budgets, vous allez faire en sorte de vraiment dégager ces 20 millions d'euros nécessaires pour la construction de cette école.

Ce qu'on remarque véritablement, c'est que c'est toujours la même constance, à chaque fois. Après c'est de la réaffectation de 3,3 millions d'euros. Vous avez expliqué les différences entre le M14 et le M57. Vous avez bien fait de le souligner, Monsieur le Maire.

Également, ce n'est pas de votre fait, mais il y a de moins en moins d'aides de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Il faut être tous solidaires. Peut-être que l'on pourrait, à chaque vote du budget, remettre un vœu pour dire que l'on a besoin de l'État ici, à Pantin, aux côtés de cette belle collectivité territoriale.

Nous serons toujours vigilants sur les finances publiques parce que c'est notre bien commun. C'est ce qui nous permet d'investir, c'est ce qui nous permet d'avancer tous ensemble, quelles que soient nos opinions politiques. Je rencontre de nombreux Pantinois qui me disent qu'effectivement, il faut faire attention à l'heure actuelle aux deniers publics.

Ensuite, j'aimerais connaître la cohérence de votre majorité municipale également. C'est peut-être une question un peu taquine que je vais poser, mais précédemment, il y avait un groupe politique qui s'appelle Europe Ecologie les Verts dans votre Conseil municipal qui, pendant des années, avant 2020, était dans votre opposition avant de vous rejoindre pendant les élections, et qui souhaitait que l'excédent budgétaire soit remis aux familles sous la forme d'un chèque climat citoyen. Peut-être allez-vous expérimenter cela ? Est-ce toujours d'actualité ? Europe Ecologie les Verts le pensent-ils toujours de peut-être reverser cet excédent à travers un chèque climat citoyen, pour pouvoir effectivement faire en sorte que les gens consomment mieux, payent moins leur facture énergétique. C'est une vraie question que je pose à votre majorité municipale. Est-elle toujours cohérente ? Parce qu'à l'époque, vos partenaires avaient défendu mordicus cette idée. Je lance un débat ouvert.

Vous avez notre position sur le compte administratif et je tiens à poser cette question parce que quand on est dans l'opposition, on peut faire des déclarations, mais quand on est en responsabilité, il faut assumer ce qu'on dit. Maintenant, cela va-t-il être fait ? C'est une question ouverte que je vous pose, Monsieur le Maire, ou peut-être que vos partenaires y répondront. Je vous remercie.

M. le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Quelques points. On sollicite de la bonne exécution, tant en fonctionnement qu'en investissement. Quand on voit le verre à moitié plein, c'est bien, le verre à moitié vide, ce serait de voir cela aussi comme un symptôme de l'augmentation des prix et des charges sur l'ensemble des budgets et l'augmentation du coût pour les collectivités, chose qui n'a pas l'air de baisser et qui, je pense, sur les prochains mois et les prochaines années va être encore plus grand.

Je suis content que Monsieur CARVALHINHO se joigne au grand combat sur l'augmentation des dotations de l'État aux collectivités, parce que c'est un peu le nerf de la guerre. Je le répète à chaque fois, mais c'est un peu nécessaire parce qu'en vérité, c'est une des trames principales du débat que l'on mène à chaque fois que l'on a des enjeux budgétaires locaux. C'est le désengagement progressif de l'État sur d'une part le développement de la Ville et d'autre part, de manière très pragmatique, la capacité de la Ville à assurer la qualité de vie des habitants.

Je ne suis évidemment pas d'accord avec Monsieur CARVALHINHO sur la question des impôts et sur l'endettement. Il faut maintenir justement ce niveau, voire renforcer ce niveau d'implication de la Ville, y compris financière, pour pouvoir justement continuer à développer la Ville et pouvoir assurer la qualité de vie. Le débat portera sur la décision modificative, sur le budget supplémentaire, je ne sais plus si c'est BS ou DM, mais va se poser la question d'un réinvestissement aussi dans des moyens de fonctionnement et dans l'embauche d'agents municipaux.

Il y a un budget d'investissement qui a été effectivement très bon. Il y a des choses qui ont été livrées cette année, notamment en équipement. Mais développer la ville en équipement, ça veut dire aussi embaucher des gens pour faire fonctionner ces équipements, et continuer à embaucher des gens. Parce que si on n'embauche pas et si on n'assume pas le fait de recruter du personnel supplémentaire, on va se retrouver avec un parc d'équipements beaucoup plus grand et un personnel

qui reste constant, donc cela veut dire plus de charges pour les agents qui font vivre ce parc d'équipements qui grandit, sans pour autant que les effectifs grandissent.

Sur la question des impôts, notamment sur la question de la rénovation énergétique, ce qui touche en premier la rénovation et le besoin de rénovation énergétique, c'est la loi Climat et énergie qui va toucher les interdictions, notamment, et pour de très bonnes raisons, l'interdiction à la location des passoires thermiques. Je pense que le fait de passer un logement de passoire thermique à logement rien qu'écologiquement et énergétiquement satisfaisant, cela demande beaucoup plus d'argent que simplement l'augmentation des impôts de la Ville. En vérité, la question ne se règle pas sur la modulation des impôts locaux ou pas. En réalité, il y a un vrai problème, mais parce que l'État ne s'est jamais engagé à la hauteur de ce qu'il devrait sur le financement de la rénovation énergétique et thermique des logements et sur la législation au global. L'État a été très timide pendant des années sur le maintien de la qualité des logements par les propriétaires, parce qu'en France, on a un droit de propriété qui est un peu sacro-saint. Du coup, la France a toujours hésité à être beaucoup plus virulente et engagée vis-à-vis des propriétaires sur le maintien en état de leurs biens.

La difficulté, et on rejoint le problème des zones à faibles émissions, c'est qu'on paye des années, on paye la facture de ce qu'on n'a pas fait avant. Cette politique est brutale. Il va falloir un investissement massif de l'État. Cette question ne peut pas se régler avec : le Conseil municipal décide-t-il d'augmenter les impôts ou non, concrètement ?

D'autre part, je trouve cela normal que les propriétaires payent des impôts locaux. On peut se le dire ce qui fait que l'immobilier est bloqué en ce moment, c'est qu'en 15 ans, le prix des appartements à Pantin a complètement explosé. Je trouve cela un peu normal que sur certaines, il faudrait augmenter les DMTO, il faudrait les moduler en fonction des ventes qui sont faites. Je trouve cela un peu normal que le prix d'une plus-value immobilière qui a été faite à Pantin rétribue de manière beaucoup plus large et beaucoup plus juste les agents de la Ville de Pantin qui participent à l'augmentation du prix de l'appartement.

Je m'explique, c'est qu'un des grands agents immobiliers, enfin un grand agent, il n'est pas grand, il est juste connu, dit que la grande part du prix d'un appartement, c'est l'emplacement. L'emplacement, c'est en grande partie la qualité de la Ville, la qualité du service public dans la Ville. Je trouve cela normal que les propriétaires payent pour assurer collectivement la qualité de vie dans la Ville et au final, cela leur revient s'il y a des ventes. Je serai pour augmenter encore les DMTO et les plafonds, les moduler en fonction des plus-values qui sont faites.

C'était tout ce que j'avais à dire pour l'instant et je voterai favorablement ce compte administratif.

M. le Maire - Merci. D'autres interventions ? Madame AZOUG.

Mme AZOUG - Rapidement, sans polémique, on partage un bon nombre, la quasi-totalité des interventions qui viennent d'être réalisées par Monsieur AMZIANE. On peut affirmer et confirmer qu'il n'est pas honteux d'augmenter les impôts. Surtout, je vous invite, si besoin, à aller vérifier les modalités et le barème qui ont été votés ici par cette majorité, puisque ce barème a été fait aussi en fonction des revenus des personnes. On a pris en compte ce facteur. L'impôt, ce n'est pas un gros mot quand ça vient justement resservir le service public et des projets qui sont de qualité et collectif.

Par contre, concernant ce que vous avez évoqué, je suis très étonnée parce que malgré mon âge, je ne pense pas être encore atteinte de la maladie d'Alzheimer. Je suis très étonnée sur le fait que nous, écologistes, on aurait posé une redistribution individuelle et individualiste qui se rattache plutôt à un système libéral et capitaliste. Cela ne nous ressemble pas. On a un tas de procès d'intention que vous connaissez, relayés par les médias. Mais ça, non.

Par contre, pour votre mémoire, comme vous êtes beaucoup plus jeune que moi, nous avons évoqué un sujet qui nous semblait important, la systématisation, ou qu'il puisse y avoir une augmentation via les maisons de quartier ou autres, des kits en énergie. Ce sont les kits qui aident à une réduction des dépenses énergétiques comme cela avait pu être fait. C'était aussi en effet lors du précédent mandat. Ce sont des actions qui peuvent complètement être remises en œuvre et refaites là, liées à la crise et aux crises que nous traversons. Merci de nous redonner ces idées, Monsieur CARVALHINHO. Éventuellement, si on se repose ça entre nous, puisque vous aimez être à l'origine d'idées, d'innovations.

Je ne ferai aucun commentaire sur la situation de la région Île-de-France.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur, prenez la parole.

M. ARIFI - Je me pose une question, dans le prolongement de l'intervention de Monsieur AMZIANE, je me demandais dans quelle mesure il serait opportun d'affecter une partie du résultat du compte à l'augmentation des agents, des salaires des agents. J'ai fini.

M. le Maire - C'est complètement déconnecté. On ne prend pas de l'argent comme ça pour le mettre ailleurs. Ce sont des règles comptables. Après, si votre question c'est : souhaitez-vous augmenter les agents ? Le gouvernement a décidé d'augmenter de 1,5 % le point, ce qui pour moi est insuffisant. Effectivement, évidemment, on va augmenter les agents de la Ville de Pantin de 1,5 %, ce qui n'était pas prévu au budget, mais on va évidemment le faire. Après il annonce, une prime de la vie chère entre 300 et 800 euros.

Intervention inaudible

M. le Maire - Pardon, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur CARVALHINHO. Peut-être qu'il faudra le voter, peut-être qu'il s'agit d'une négociation. Je ne sais pas. Pour le moment, on n'a pas les décrets d'application, on les attend. Il semblerait qu'il ne faut pas que ce soit ceux qui dépassent 3 250 euros et que ce soit modulé de 300 euros pour ceux qui gagnent 3 250 euros à 800 euros pour ceux qui seraient au SMIC. On est un peu dans le brouillard, mais à ce moment-là, je m'exprimerai et je prendrai les décisions qui s'imposent par rapport au fait que j'estime que nos agents ont perdu du pouvoir d'achat ces deux dernières années, avec une inflation qui a dépassé les 5 % l'année dernière, et qui pour le moment, dépasse encore les 5 % cette année, 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, ça fait 5 % quand l'inflation a été de 10 %, avec des pointes sur l'énergie et des pointes sur l'alimentaire qui, dans le panier de nos agents, est beaucoup plus fort que dans le panier du reste de la population, cela a forcément grevé leur pouvoir d'achat.

D'autres interventions ? Non ? Je vais peut-être répondre tout de même. Moi aussi, je dois avoir Alzheimer, Madame AZOUG. Je ne me souviens pas de cette histoire du Chèque climat citoyen. Par contre, le kit, oui, je m'en souviens. On l'avait fait dans le précédent mandat et c'est vrai que ce serait une bonne idée de relancer ce kit qui cherche à économiser l'eau, l'électricité, etc.

Il y a une chose que l'on partage tous ici, c'est le désengagement de l'État et la baisse des dotations de l'État. Je ne me suis pas attardé, mais tout de même. En 2010, la dotation forfaitaire, 9,845 millions d'euros. Cela a commencé à descendre avec Monsieur SARKOZY. Cela a continué de baisser, et là, je n'étais pas d'accord avec Monsieur HOLLANDE, et on arrive à 2,194 millions avec l'arrivée de Monsieur MACRON au pouvoir. Et lui prend un grand engagement et dit : la baisse des dotations de l'État, c'est fini. 2018 : 1,8 million d'euros, 2019 : 1,3 million d'euros, 2020 1,2 million d'euros, 2021 : 1 million d'euros et nous en sommes à 587 000 euros pour 2022. Encore un effort, Monsieur le Président, et ce sera 0 en 2024 ou en 2025, et ce sera négatif en 2026 et 2027. Cette baisse de la dotation de l'État est réelle.

Vous vous rendez compte si on n'avait pas touché, si on l'avait gelé au niveau de 2010, c'est plus de 63 millions d'euros qu'il y aurait de plus dans les caisses de la Ville de Pantin. Quand vous avez un endettement qui effraye Monsieur CARVALHINHO à 99 millions d'euros, cela veut dire que les deux tiers de cette dette, on n'aurait pas eu besoin de les faire pour financer nos investissements notamment. C'est vrai que ce désengagement de l'État est dans les dotations : il est au commissariat de police, il est dans nos hôpitaux, il est dans nos écoles, il est dans la justice, il est dans tous nos services publics d'État. Aujourd'hui, qui en subit le plus les difficultés ? Ce sont les classes populaires et notamment les habitants du département comme le nôtre, qui est la Seine-Saint-Denis.

Monsieur CARVALHINHO, l'impôt n'est pas quelque chose d'effrayant. Arrêtez. Vous le savez, REAGAN et THATCHER, ça date des années 80. On est en 2023. Vous n'étiez pas né en 1980, il faudrait peut-être changer votre logiciel. La baisse des impôts, l'impôt qui est mauvais, l'impôt qui tue l'impôt, etc. Juste une chose, vous dites que ça a augmenté, c'est faux. Vous mentez. Oui, vous mentez. Les impôts locaux n'ont pas augmenté. Je vais prendre mon exemple. Je payais avec mon épouse 1 500 euros de taxe foncière pour mon appartement et 1 500 euros de taxe d'habitation, total : 3 000 euros. Aujourd'hui, je paye 1 800 euros de taxe foncière. J'ai gagné 1 200 euros.

C'est vrai que si on n'avait pas fait l'augmentation que nous avons faite, on ne payerait que 1 650 euros de taxe foncière. Parce que je vous rappelle tout de même qu'il y a les réévaluations liées à l'inflation votées par le Parlement. Cette année, ce n'est pas n'importe quoi, puisque si mes souvenirs sont bons, Romy SALIBA me confirmera, c'est 6 ou 7 %, je crois, l'augmentation des impôts, de la taxe foncière liée à l'inflation pour le mois d'octobre. 7 %, c'est ça. 7 % ont été votés par le Parlement. Nous, sans toucher à notre taux, la taxe foncière va augmenter au mois d'octobre de 7 % pour les propriétaires pantinois et on n'y est pour rien. Il va falloir qu'on l'explique dans CANAL car ils ne voient

pas que le taux de la Ville n'a pas augmenté. Ils ne voient pas que ce qui a augmenté, c'est la base. La base, c'est la valeur locative des appartements et c'est là-dessus qu'est appliqué le taux. Si cette valeur augmente, le paiement de la taxe foncière va augmenter.

Ce n'est pas un gros mot, l'impôt. Là, la taxe foncière, je l'assume. On a demandé aux propriétaires, qui représentent moins de la moitié des Pantinois, de faire un effort supplémentaire. En général, leur bien en plus a pris beaucoup de valeur ces dernières années. Il a pris beaucoup de valeur comme Montreuil et comme à Saint-Ouen... Les prix sont encore plus hauts à Montreuil et aux Lilas qu'à Pantin et ils sont aussi hauts à Saint-Ouen. Ils ont un bien qui a pris de la valeur et quand ils le revendent, ils font une plus-value qui est importante, qui n'est pas imposable parce qu'on pourrait parler aussi de la plus-value de la résidence principale qui, elle, n'est pas imposable parce que c'est la résidence principale. Qu'ils payent une taxe foncière un peu plus élevée, je vais vous-même vous dire, non seulement j'assume cette hausse, mais en plus de ça, je trouve que c'est moral. Surtout quand la taxe d'habitation a été supprimée et qu'*in fine*, la totalité des impôts locaux qu'ils ont payés est moins chère en 2023 que ce qu'ils payaient en 2020, avant la suppression de la taxe d'habitation.

Sinon, merci du soutien de la majorité, et même de Samir AMZIANE. Je voulais simplement lui dire que sur les DMTO, les droits de mutation, les moduler, ce serait une décision nationale. C'est au Parlement, à l'Assemblée nationale et au Sénat que ce genre de décision peut se prendre. La Ville n'a pas la possibilité de moduler les DMTO. Surembaucher des gens ? Rassurez-vous, Monsieur BESSAC m'a présenté la facture. Je paye 12 agents supplémentaires pour l'augmentation des activités à la piscine et au conservatoire. 12 agents qui sont répercutés à la fin de l'année 2023 à 100 % pour augmenter les activités qu'il y a au conservatoire Jacques HIGELIN et à la piscine Alice Milliat. Quant à Nelson Mandela, qui est l'autre grand équipement qui va être ouvert cette année, le 30 septembre, je vous l'annonce, aux Courtilières, c'est 5 agents qui sont recrutés, alors que l'on transfère la bibliothèque de la maison de quartier des Courtilières, à cet endroit. On crée une ludothèque. Il va y avoir un lieu de diffusion. Ce sont 5 postes qui sont créés, qui sont d'ailleurs en cours de recrutement, ou pour certains d'entre eux qui sont d'ores et déjà recrutés.

Comme vous le savez, je ne dois pas voter avec vous le contrat administratif. C'est assez normé. Je dois vous proposer d'élire un président de séance en lieu et place du Maire. En l'absence de Mathieu MONOT qui est excusé, je vous propose que la deuxième adjointe, Myriam RUDIN, soit la présidente de séance si Myriam l'accepte. En êtes-vous d'accord ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

Intervention inaudible

M. le Maire - Pardon ? Mais les Verts, je travaille très bien avec eux. On est d'accord avec 95 % de ce que nous faisons ensemble et on a un programme et on s'y tient. Vous, vous êtes tout seul, c'est normal, c'est plus difficile de vous entendre avec vous-même. Mais on a un programme, on a un projet, les choses sont claires, elles sont carrées. Il y a des engagements pris devant les Pantinois. Je n'en ai pas parlé, mais on a pris l'engagement de planter 5 000 arbres. Myriam pourrait vous en parler. On en a planté 2 650 depuis 2020, et on est à mi-mandat. Nous sommes partis pour respecter notre parole. On espère même aller plus loin. Il n'y a pas de problème. J'ai confiance en Myriam RUDIN, elle va très bien présider cette séance.

Je répète, y a-t-il des oppositions à ce qu'elle soit présidente de séance ? Des abstentions ? Myriam profite-en, l'unanimité, ce n'est pas souvent en politique. Oui, tu peux prendre mon siège. Je te laisse faire délibérer le Conseil municipal.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Mme RUDIN - Ça y est, il est parti ? Je vais pouvoir vous demander d'approuver ce compte administratif. Je vais vous demander s'il y a des personnes qui s'opposent ? Deux. Y en a-t-il qui s'abstiennent ? Pour le reste, j'imagine que... Le compte administratif est adopté. Merci.

On peut le rappeler, il ne nous entend pas. Je vais aller le chercher.

M. le Maire - Le compte administratif a été adopté. Très bien.

N° 6 - Affectation du résultat du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville

M. le Maire - Nous passons à la note suivante, la note numéro 6, Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - Très rapidement, puisque nous avons vu tous les chiffres. Il s'agit de l'affectation du compte administratif du budget principal. Les opérations de clôture de l'exercice 2022 permettent d'arrêter comptablement le résultat de l'année écoulée. Comme vous avez pu le voir, le résultat net est égal à 4 876 787,42 euros. Il convient d'affecter ce résultat conformément à la législation.

Je vous épargne l'ensemble des chiffres de fonctionnement et d'investissement dont nous avons parlé plus haut. Mais pour rappel, vous avez vu une petite modification qui est relative au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, qui nous demande de prendre en compte ce compte débiteur de 1 504 792,42 euros datant de 1997, qui était toujours au compte de l'exercice, et d'apurer ce compte de résultat pour que le compte administratif soit sur un excédent en 2022 de 3,3 millions d'euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces affectations comptables.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette affectation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 7 - Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - Année 2022

M. le Maire - Note numéro 7. Toujours Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire, il s'agit tout simplement de faire le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France. Comme chaque année, on présente devant le Conseil municipal l'ensemble des dépenses du FSRIF. Vous êtes habitués à la présentation de cette note. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des indicateurs qui nous permettent de bénéficier de cette attribution à la Ville de Pantin. Comme vous le voyez dans cette note, nous avons connu deux années sans la prise en compte de ce financement.

Je rappelle que l'augmentation de notre population a permis de revenir budgétairement à une somme de 1,665 million d'euros. Dans le rapport qui y est attribué, nous avons comme obligation de prendre des dépenses publiques et de les affecter sur des parts données qui correspondent aux parts du FSRIF. C'est ce qui est dans le tableau joint à cette note, avec les domaines d'activité, les localisations et la nature des dépenses, par exemple le Parc Diderot, la création de cours jardins, le prolongement de Cartier Bresson, l'église, le cimetière. Bref, une dépense de 1 651 319 euros. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

M. le Maire - Merci. Je pense que la commission en a pris acte. Y a-t-il des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction des Ressources Humaines

N° 8 - Créations et suppressions d'emplois suite à modification de l'organigramme des services

M. le Maire - Nous passons à la note numéro huit. Madame GHAZOUANI-ETTIH.

Mme GHAZOUANI-ETTIH - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une note très rapide relative à la création et à la suppression d'emplois suite à la modification de l'organigramme des services. Conformément au dispositif en vigueur, et au vu des modifications d'organigrammes qui ont été validées en CST le 29 mars 2023, il vous est proposé ce soir d'approuver la création des emplois de la commune qui sont énumérés dans le tableau que vous avez dans la note jointe, d'approuver leur suppression également dans la note jointe, et de dire que les emplois créés sont prioritairement pourvus par des fonctionnaires et à défaut, par des contractuels. Enfin, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332 8 du Code général de la Fonction publique prévue par la délibération 2022 12 14-6. Merci.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ? C'est une note qu'on aura à chaque fois, à chaque Conseil municipal maintenant. Oui Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Je ne comprenais pas tout dans cette note déjà, mais si on me dit qu'elle passe dans chaque Conseil municipal. Je ne comprenais pas pourquoi il n'y avait pas le tableau qui retrace les effectifs, le récapitulatif des effectifs de la Ville de Pantin. Je n'ai pas tout compris sur l'utilité de cette délibération, sur la raison de cette délibération. J'ai l'impression que si je vous demande l'intitulé de postes...

M. le Maire - Je peux vous dire que moi non plus, c'est une obligation légale qui est nouvelle. Je ne comprends pas l'utilité. La modification du tableau du Conseil municipal des emplois qu'on avait avant était très bien. Dès qu'il y a une modification, on doit la passer au conseil municipal le plus proche.

Mme GHAZOUANI-ETTIH - Dès qu'il y a une modification de l'organigramme, d'une suppression ou d'une création de poste, les dispositifs nous demandent de le passer au Conseil municipal. Cela va être redondant. Cela veut dire qu'à chaque Conseil municipal, on aura le droit à cette note.

M. AMZIANE - Là, je vois, il y a beaucoup de changements qui concernent les gardiens de police municipale, en gros, ils changent d'intitulé ou ils changent de statut.

Mme GHAZOUANI-ETTIH - Oui, parfois ce sont des intitulés, parfois c'est une virgule qui change dans une fiche de poste. Voilà.

M. AMZIANE - D'accord. Merci.

M. le Maire - D'autres remarques ? S'il n'y en a pas ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention de Monsieur CARVALHINHO. Non, mais le débat est terminé, Monsieur CARVALHINHO. Il fallait vous réveiller avant.

N° 9 - Convention de partenariat entre la commune de Pantin, le CCAS, la Caisse des écoles et le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) 2023/2026

M. le Maire - On passe à la note 9, Madame GHAZOUANI-ETTIH.

Mme GHAZOUANI-ETTIH - Merci. La note 9 est relative à la convention de partenariat qu'ont la Ville de Pantin, le CCAS, la Caisse des écoles et le CASC. Suite aux dernières élections du CASC qui ont eu lieu en juin 2022, il a été décidé de revoir la convention qui lie cette association avec la Ville et le CCAS et la Caisse des écoles. Il y a eu plusieurs réunions de travail qui ont été engagées, pas mal d'échanges qui ont permis de définir des objectifs que nous avons partagés, ainsi que des différentes règles partenariales liant les parties signataires que vous avez dans la présente note.

On s'est mis également d'accord pour fixer un montant de la subvention annuelle qui doit être versée au CASC, qui s'élève à 375 000 euros pour la commune, de 26 000 euros pour le CCAS et de 3 000 euros pour la Caisse des écoles. Pour les établissements publics qui sont rattachés à la commune, comme le CCAS et la Caisse des écoles, cette présente convention sera également adoptée par leurs instances délibératives. Il vous est donc proposé ce soir d'approuver la présente convention, qui date de 2023 à 2026, entre la commune et le CCAS, la Caisse des écoles, le CASC et la Ville de Pantin, d'approuver le versement de ladite subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Juste on augmente de 350 000 à 375 000 euros au niveau de la Ville et on fait rentrer les agents de la Caisse des écoles dans le dispositif du CASC. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 10 - Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

M. le Maire - Nous avons ensuite une nouvelle obligation. Depuis la dernière loi, nous devons désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

La dernière loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, etc., dite 3DS dit que : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte de l'élu local, l'obligation de cette désignation courant à compter du 1^{er} juin 2023. »

Nous sommes le 22 juin 2023, nous sommes dans les clous pour mettre en place la mission de référent déontologue au sein de la commune, il est proposé au Conseil municipal la nomination d'un référent unique qui regroupera Est Ensemble et l'ensemble des communes d'Est Ensemble, plutôt que celle de plusieurs personnes réunies en collège, par souci de simplicité d'organisation et de fonctionnement.

Il est proposé de faire appel au service de Madame Farah ZAOUI, gérante de la société Probitas Conseil, qu'elle a fondée en novembre 2022 dans le domaine de la formation et de la prévention de la corruption et de la lutte pour la probité à destination d'élus. Elle a auparavant exercé en tant que juriste au sein de l'association Anticor.

En ce qui concerne la rémunération de la référente déontologue, il est proposé de retenir le plafond prévu à l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 2022, soit 80 euros par dossier étudié, dans un souci d'attractivité de la fonction. Les fonctions du rôle de référent doivent être renouvelées périodiquement par le Conseil municipal. Dans un premier temps, il est proposé de nommer Madame ZAOUI pour une durée de trois ans.

Madame ZAOUI a accepté d'exercer ces fonctions de référent déontologue au sein de l'Établissement public territorial d'Est Ensemble. Dans un souci de mutualisation, il vous est proposé de la désigner comme étant la référente aussi de la Ville.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Avis de la deuxième commission : favorable. Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 11 - Approbation du protocole de dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective (SIVURESC)

M. le Maire - Nous passons à la note 11. Monsieur LANGLADE.

M. LANGLADE - Oui. Merci Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite à une précédente délibération qui avait été approuvée par le Conseil municipal au mois de décembre dernier, qui avait demandé la dissolution du SIVURESC, le Syndicat intercommunal à vocation unique de restauration collective. Les villes ont convenu des modalités pour permettre une dissolution du syndicat au 31 août 2023, dissolution qui va se faire sur le fondement des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Pour la mettre en œuvre, il a d'abord fallu que les villes se mettent d'accord sur une clé de répartition. Cette clé de répartition a été fixée en fonction du nombre de repas produits pour chacune des villes. Comme il y a plus d'enfants qui mangent à la cantine à Pantin qu'au Blanc-Mesnil, la clé de répartition est de 57 % pour Pantin, 43 % pour Le Blanc-Mesnil. Une fois cette clé de répartition déterminée, les villes se sont entendues sur les modalités de dissolution qui vous sont présentées dans le protocole de dissolution qui est joint à la délibération.

Les travaux menés par les villes ont permis notamment de dresser l'inventaire, de répartir l'actif et le passif et d'aboutir à un consensus sur la liquidation de ce syndicat. Je précise que c'est le Préfet qui a le pouvoir de prononcer la dissolution d'un syndicat intercommunal. C'est pourquoi il vous est demandé d'approuver le protocole de dissolution et de demander au Préfet de prononcer la dissolution du SIVURESC.

M. le Maire - Merci. Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur AMZIANE ?

M. AMZIANE - Monsieur LANGLADE est poli. C'est le Maire du Blanc-Mesnil qui a décidé de tuer le SIVURESC, il faut se le dire un peu clairement. J'avais une question, que deviennent les salariés de la structure ?

M. le Maire - Nous avons prévu une répartition à 57/43 de l'actif restant et la reprise des personnels. Je dois vous dire que Le Blanc-Mesnil a essayé de tout faire pour ne pas en reprendre, il faut être clair. Nous en avons combien Romy ? 9, 10 ? Sur les 36 qu'il y a, beaucoup ont devancé la dissolution et ont quitté le SIVURESC, ce qui a fait qu'à la rentrée des vacances de printemps, le SIVURESC n'était plus en situation de fournir les repas. C'est pour cela que l'on est allé vers le SIRESCO et parce qu'ils n'étaient plus qu'une vingtaine. Sur la vingtaine, on en a récupéré combien, Romy SALIBA ? 11, là, on est à 7, et on leur a tous retrouvé une place. En tout cas, nous, là-dessus, on est carré, on ne lâche pas les agents, d'autant que certains ont pu venir de Pantin il y a une vingtaine d'années, quand on a créé le SIVURESC.

D'autres questions ? D'autres remarques ? Monsieur CARVALHINHO, une intervention pour soutenir le Maire du Blanc-Mesnil ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, cette dissolution du SIVURESC ne date pas d'aujourd'hui. On a déjà eu un débat lors du Conseil municipal si mes souvenirs sont bons, en décembre dernier où on avait déjà acté la dissolution du SIVURESC. Mais je tiens à rappeler quelque chose, c'est que vous essayez de vous défausser sur le Maire du Blanc-Mesnil qui a la même étiquette politique que moi, mais pardon de vous dire que celui qui avait 51 % des parts du SIVURESC, c'était vous, Monsieur le Maire, c'était vous parce que Pantin avait 51 % des parts du SIVURESC. En gros, c'est la Ville de Pantin qui a décidé en définitive de dissoudre ce syndicat, parce que comme vous le savez, c'est comme dans une entreprise. Si vous n'avez pas la totalité des parts, vous êtes à 49 %, comme Le Blanc-Mesnil, c'est que vous n'avez pas le pouvoir de dissoudre ce syndicat.

J'ajoute également que je tiens à remercier véritablement toutes celles et tous ceux qui ont été employés du SIVURESC, ceux qui l'ont dirigé, les élus qui s'en sont occupés, parce que la restauration scolaire touche bien sûr nos enfants, mais va aussi toucher les différentes structures de notre commune, là où il y a des portages de repas. Il y a un certain nombre de personnes qui consomment ces repas, donc déjà les remercier.

Ensuite, ce que je regrette, c'est que vous connaissiez la demande de la Ville du Blanc-Mesnil depuis longtemps qui disait qu'effectivement il fallait revoir ce syndicat, l'améliorer ou peut-être passer

ensemble à autre chose. Mais comme je l'ai indiqué en décembre dernier, et on va avoir une délibération derrière sur laquelle nous allons avoir, je pense, un véritable débat. C'est que vous aviez fait une promesse en 2020 qui était de faire des cantines scolaires écologiques 100 % bio avec la fin des perturbateurs endocriniens. Vous n'avez pas pris le temps de réfléchir parce que pendant de nombreuses années, cette question de dissolution du syndicat ne date pas d'hier. C'était déjà dans le mandat précédent. Il n'y a pas eu de préparation, justement. Vous aviez fait des promesses au moment des élections municipales qui, on va le voir juste après dans la délibération, ne vont pas être tenues. Parce qu'en fait, le prestataire que vous allez choisir, des villes comme Aubervilliers, comme Champigny sont en train de le quitter parce qu'il y a de réelles difficultés de ce nouveau prestataire. En gros, on aurait pu réfléchir depuis tant d'années sur un nouveau modèle de l'alimentation durable pour nos enfants, pour les personnes qui consomment dans différentes structures de la commune et notamment nos personnes âgées. Je pense que c'est un loupé. Maintenant, c'est formel. On va voter cette délibération parce qu'à un moment donné, quand c'est dissous...

Ensuite, il y a quelque chose d'autre aussi avant la dissolution de ce syndicat, c'est que ce syndicat devait rester en fonction jusqu'au 31 août. Quand nous avons eu le débat en décembre dernier, il n'était jamais question que le fait de produire des repas ne le soit pas jusqu'au 31 août. En gros, je peux vous dire que ça a fait très bizarre à de nombreux parents d'élèves de recevoir à la veille des vacances scolaires une lettre leur disant qu'à la fin avril, en leur indiquant la veille à 14 heures, un e-mail à 14 heures le vendredi, parce qu'ils n'étaient pas au courant du changement de prestataire, cela n'a pas été très médiatisé. À 14 heures le vendredi, pour vous dire : à la rentrée scolaire, nous changeons de prestataire.

Pour moi, c'est un manque de transparence évidente de la part de la municipalité, il aurait fallu peut-être dire dès décembre : attention, nous n'allons peut-être pas pouvoir servir des repas jusqu'au 31 août prochain. Dans ce cas, nous ferons appel à un autre prestataire privé ou d'un syndicat public. Cela n'a pas été le cas. Il y a eu un manque de transparence. Il y a eu quelques loupés, forcément. Parce que quand on change du jour au lendemain de prestataire, forcément ça perturbe complètement le service de repas, les cantines, d'organisation, les agents ont été déposés. Il y a un vrai débat. C'est pour cela que vous allez voir la prochaine tribune. Malheureusement, elle est restée dans ma boîte d'envoi le mois dernier, et je l'avais, je crois, envoyée le 16 ou le 17 à la place du 15, ce n'est pas grave, vous verrez prochainement la tribune que j'ai écrite pour le prochain journal municipal, où en fait, je demande tout simplement le remboursement des prestations de cantine parce qu'on n'a pas prévenu suffisamment en amont les parents de ce changement.

En gros, il aurait fallu faire preuve de transparence dès décembre. Maintenant, on va voter factuellement cette dissolution pour que le Préfet le fasse. Mais je pense qu'il y a eu plusieurs loupés depuis plusieurs années sur la réflexion de comment aller vers une vraie alimentation durable, alors que vous avez fait une promesse électorale. Ensuite, plusieurs loupés depuis décembre, en prévenant les parents du jour au lendemain, sans consultation sur l'avenir du prochain prestataire, sur ce qu'on veut donner dans les assiettes de nos enfants et de tous ceux qui vont pouvoir avoir accès à ces repas par le nouveau prestataire. Tout cela n'a pas été fait. Il y a eu zéro coordination. Véritablement, il y a eu un vrai loupé.

Maintenant, prochaine délibération, on va choisir le prochain prestataire. Pour moi, cela ne va pas dans le bon sens.

Ensuite, de ce que j'ai compris, c'est que vous allez signer pour deux ans, vous allez nous refaire le coup juste avant les élections municipales de 2026, sûrement en nous disant : ne vous inquiétez pas, on va passer un nouveau prestataire beaucoup plus écologique, beaucoup mieux. Mais c'est beaucoup de temps perdu, beaucoup de loupés et je voulais vous faire cette remarque. Après, c'est un vote. On va voter pour parce que maintenant, c'est du factuel, on n'a pas le choix. Mais je voulais tout de même apporter ce long débat.

Ce n'est pas forcément bien à entendre pour vous, la majorité municipale et pour vous, Monsieur le Maire, mais ce que je vous dis, ce sont des ressentis de parents, d'élèves qui sont venus me voir. Vous savez, il m'arrive aussi d'aller faire mes courses dans la ville, de me promener, de regarder les réseaux sociaux, de voir ce qu'il se passe. Là, ça fait comme le problème à Hoche. C'est-à-dire que quand il y a des problèmes qui sont effectifs, on le voit tout de suite, et les gens, naturellement, envoient des e-mails à l'opposition. Ça a été le cas sur ces questions, j'espère que vous allez en prendre compte, que vous allez réagir, que vous allez peut-être remettre des consultations, que vous allez tenir en compte peut-être le remboursement. Vous allez peut-être le faire sur l'école Henri

Wallon, si je prends note de ce qui a été dit dans Le Parisien, mais pour d'autres raisons qui n'ont rien à voir, Monsieur le Maire.

Mais, je vous demande le remboursement parce que les parents n'étaient pas au courant et que quand il y a eu des loupés sur les prestations et les services de repas. Il faut faire un petit effort financier de ce côté et rattraper le temps perdu en faisant une vraie consultation, et en expliquant le tout aux parents d'élèves et peut-être aussi aux personnes âgées qui font du portage de repas avec le nouveau prestataire.

Ce qui est dommage, c'est que vous n'avez pas été dans les autres communes. La commune d'Aubervilliers est en train de quitter le SIVURESC. Je lis le journal municipal d'Aubervilliers. Je vois les débats au conseil municipal.

M. le Maire - Vous pouvez terminer, s'il vous plaît, Monsieur CARVALHINHO, parce qu'on n'arrive pas à vous suivre.

M. CARVALHINHO - Je prends beaucoup de temps, mais je pense que cette question est importante.

M. le Maire - Ce n'est pas ça, c'est qu'on n'arrive pas à vous suivre.

M. CARVALHINHO - Je voulais vous tenir tous ces propos, parce que je pense qu'ils sont essentiels, ne sont pas forcément entendables pour vous, mais c'est ce que pense une partie de la population. Je vous remercie

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - C'est bien de remercier les salariés du SIVURESC, mais c'est surtout le Maire du Blanc-Mesnil qui les a remerciés. D'autant plus que ce n'est pas vrai, Monsieur CARVALHINHO. Le Maire du Blanc-Mesnil a annoncé très tôt en Conseil municipal qu'il voulait quitter le SIVURESC, qu'il voulait trouver une autre solution parce que ce n'était pas la solution la plus publique qui l'intéressait. Le choix a été fait comme ça.

Après, plus largement, sur le débat de l'alimentation, sur le débat des 51/49, évidemment, quand vous avez un syndicat intercommunal, le principe c'est que vous ne pouvez pas assumer cette fonction tout seul. À partir du moment où un membre du syndicat même à 49 % au lieu de 51, s'en va. En fait, la structure est morte. Pour le coup, ce n'est même pas pour défendre le Maire. Cela veut dire que la Ville de Pantin aurait dû reprendre l'intégralité de l'activité du SIVURESC seule. Il n'a jamais voulu faire évoluer le SIVURESC. La question, c'est quelle structure intercommunale on porte, qui permet de donner justement des engagements forts sur l'alimentation. Enfin, c'est tout l'objet des structures intercommunales qui gèrent les cantines, c'est que ça demande des économies d'échelle qui permettent de gagner en qualité. La question, c'est quelle structure porter, pour quels objectifs et quelles ambitions ? Il n'y a jamais eu de débat sur la volonté de faire évoluer l'activité du SIVURESC, ce n'est pas vrai.

M. le Maire - D'autres interventions ? Oui, allez-y, Monsieur.

M. ARIFI - C'est une intervention, une incise qui n'est pas liée directement au syndicat lui-même. Je voulais juste faire état d'un sujet relatif à la restauration scolaire et peut-être avoir votre retour là-dessus. Parce que je suis voisin de l'école Wallon. J'ai plusieurs parents qui m'ont signalé les difficultés liées justement à la cantine de l'école, qui aurait été fermée pour des problèmes d'hygiène. J'aurais aimé savoir ce qu'il en est, parce qu'ils me posent des questions et je ne savais pas trop quoi leur répondre par rapport à cette cantine qui a été fermée et aux difficultés qui auraient pu être rencontrées par des parents de cette école. N'ayant pas d'enfants, ce sont eux qui m'en ont informé. Je voulais juste faire une intervention là-dessus. Merci

M. le Maire - Je vais répondre à Monsieur CARVALHINHO. Les Guignols avaient, à un moment, affublé la marionnette de Jacques CHIRAC de super-menteur. C'est marrant parce que je pense que vous êtes son digne héritier, parce que vous racontez n'importe quoi. Il n'y a pas 51/49, ça n'existe pas. Où êtes-vous allé trouver ça ? C'est 50/50. Au Conseil d'administration du SIVURESC, vous avez cinq représentants de Pantin, cinq représentants de Blanc-Mesnil. Vous racontez n'importe quoi. Il n'y a pas 5,1 de Pantinois et 4,9 de Blanc-Mesnil. C'est n'importe quoi. C'est du mensonge, c'est du pur mensonge.

Ensuite, que s'est-il passé avec Le Blanc-Mesnil ? Depuis le début, c'est une affaire idéologique. Ils font de la politique, ils ne veulent pas d'un service public de la cantine scolaire. Ce qu'ils veulent, c'est que les sociétés privées s'occupent de la cantine scolaire des gamins du Blanc-Mesnil. Nous avons, Blanc-Mesnil et Pantin, à la création du SIVURESC, donné la compétence exclusive au SIVURESC

pour la restauration scolaire. Le maire du Blanc-Mesnil a voulu s'en affranchir. Il a ouvert deux nouvelles écoles. Il a dit ce ne sera pas le SIVURESC, ce sera une société privée. Si mes souvenirs sont bons, c'est Eurest. Si vous allez faire du développement durable avec Eurest, du bio avec Eurest, cela veut dire que cela fait longtemps que vous n'avez pas mangé Eurest. Mais toujours est-il qu'à ce moment-là, c'était un certain Jean-Jacques BRIENT qui était Président du Conseil d'administration. Il était d'un autre calibre que vous, Monsieur Jean-Jacques BRIENT. Parce que lui n'a pas hésité. Il a mis le Maire du Blanc-Mesnil au tribunal administratif et que s'est-il passé ? Le maire du Blanc-Mesnil, grâce à Jean-Jacques BRIENT, et je l'en remercie. Il n'est plus autour de cette table, mais grâce à Jean-Jacques BRIENT, je crois que d'autres le connaissent bien autour de cette table, a été condamné. Il a été condamné parce que la compétence cantine scolaire, c'était le SIVURESC et il n'avait pas le droit légalement de transférer les cantines scolaires à une société privée. Voilà la vérité.

Après, vous parlez du SIRESCO en disant, mais comment on va faire du développement durable ? J'avais une mauvaise image du SIRESCO. Je suis allé manger au SIRESCO, je suis allé voir à quoi ça ressemblait. On va en reparler dans la note d'après et j'ai été positivement surpris.

Mais pour arrêter, pour conclure, le super-menteur que vous êtes, vous me reprochez d'avoir dit aux parents trop tard qu'il y avait le changement d'un prestataire. Sauf que Monsieur CARVALHINHO, vous n'avez jamais géré une ville ? Jamais ? Vous ne savez pas que quand vous décidez de changer de prestataire dans l'urgence, parce que vous vous rendez compte qu'il y a de moins en moins d'agents au SIVURESC et qu'ils ne vont plus pouvoir assurer la prestation début mars, il a fallu qu'on lance des appels d'offres et qu'on lance des consultations pour pouvoir nourrir les enfants à partir du 2 mai. Cela ne se fait pas comme ça d'un claquement de doigts. Ce n'est pas quelque chose que vous décidez comme ça, en cinq minutes. Il faut négocier, il faut discuter, il faut voir quelle forme ça peut prendre.

Dès que j'ai su que c'était le SIRESCO qui allait pouvoir nous sortir de cette difficulté à cause du maire du Blanc-Mesnil, je l'ai tout de suite écrit aux parents. Je l'ai écrit aux parents le 13 avril pour un changement de prestataire le 3 mai. Alors quand vous vous dites que je les ai prévenus la veille pour le lendemain, vous mentez. Vous racontez n'importe quoi. C'est faux. Dès le 13 avril, j'ai écrit aux parents.

Après, que les parents se posent des questions pour le changement d'un prestataire de cantine, c'est normal, c'est humain. Mais là, vous avez menti à plusieurs reprises et c'est grave, Monsieur CARVALHINHO, vous racontez n'importe quoi. Ce n'est pas acceptable. Mais c'est idéologique parce qu'on va même plus loin, si vous voulez, et vous citez deux villes, je pourrais rajouter Choisy-le-Roi aussi. C'est marrant, ça ne vous rappelle rien les dernières municipales ? Choisy-le-Roi, c'était communiste, et c'est passé à droite. Oui, c'est ça. Champigny-sur-Marne, c'était communiste. Oui, mais c'est passé à droite. Et Aubervilliers, oui c'était communiste, et c'est passé à droite, et ça a quitté le SIRESCO. C'est bizarre. Politiquement, c'est très bizarre. Ce sont trois villes de droite qui quittent le SIRESCO parce que le SIRESCO est mauvais ? Mais non parce qu'on veut donner au privé la gestion des cantines scolaires. Il y a une cohérence politique entre Le Blanc-Mesnil, Aubervilliers, Choisy-le-Roi et Champigny-sur-Marne. On est une ville de droite. On ne veut pas de service public de la cantine scolaire. On veut que ce soit les sociétés privées qui fassent la cantine scolaire des enfants. C'est tout, un point, c'est tout. Il ne faut pas aller chercher plus loin.

On reviendra après sur la qualité ou pas du SIRESCO sur la note d'après.

Pour Monsieur ARIFI, oui, il y a eu une lettre de dénonciation au service vétérinaire de la Préfecture sur l'état de l'office de réchauffage de l'école Wallon, qui a débarqué un mercredi matin pour dire on va fermer l'office de réchauffage de Wallon. Il faut savoir qu'évidemment, cela a suscité de grandes émotions de la part des parents d'élèves, et même une colère assez froide de leur part. Je les comprends. Sachant que moi-même, je vous dis j'ai eu une colère assez froide parce qu'en fait, il y a des photos où on voit des plats témoins. Vous savez, on garde les plats témoins de ce qui a été mangé où il y avait des crottes de souris sur l'emballage plastique. C'est inacceptable.

Dans la journée de jeudi, mes services ont tout mis aux normes. Ils ont bouché les trous par lesquels passaient les souris, ils ont tout nettoyé, ils ont tout remis au carré, etc. Le vendredi matin, les services vétérinaires n'ont pas voulu visiter la cuisine. Ils ont dit : nous viendrons mardi et ils ont décidé de fermer l'office de réchauffage, ce qui fait que le service de cantine a été assuré, mais avec des plats froids.

Ils sont revenus mardi et ils ont décidé de la réouverture de l'office de réchauffage d'Henri Wallon à compter de mercredi. Dans cette affaire, j'ai fait une erreur. J'ai écrit très tôt, et quand il le fallait, le 13

avril, pour indiquer le changement de prestataire à tous les parents d'élèves de Pantin à partir du 2 mai. Par contre, là où j'ai fait une erreur, c'est que j'ai écrit trop tard aux parents de l'école Henri Wallon sur ce qui s'est passé dans cette affaire. Il faut toujours être transparent et il faut toujours dire la vérité et ne rien cacher aux parents. On a trop tardé et on aurait dû écrire plus tôt. C'est dommage.

Une enquête administrative est en cours, qui établira les responsabilités à tous les niveaux. Parce que quand vous avez trois agents qui travaillent et qui étaient présents, et que le lundi, deux jours avant, 48 heures avant la société chargée qui vient une fois tous les 15 jours dans les offices de Pantin, vérifier que l'hygiène est au point et qui vous rend son rapport et qui vous dit que tout va bien, et que 48 heures après, les services vétérinaires décident de fermer cet office de réchauffage. Il y a évidemment un dysfonctionnement, évidemment, une responsabilité. Elle est soit sur cette société qui n'a pas fait son boulot, soit sur nos agents qui n'ont pas fait le leur. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une alerte par rapport à tout cela ? Il y a eu un dysfonctionnement, y compris dans la chaîne hiérarchique. L'enquête administrative qui est en cours, sera terminée, je pense, d'ici la fin du mois, et établira ce qui s'est passé, et s'il faut apporter des réponses et des modifications dans le mode de fonctionnement, nous le ferons. Ça fait 22 ans que je suis maire, c'est la première fois que ça arrive, et je peux vous dire que c'est la dernière fois. Parce qu'il n'y ait pas un minimum d'hygiène dans un office de réchauffage, comme on l'a constaté à Wallon, ce n'est pas normal. Il y a, quelque part, une faute qui a été commise et il faut la mettre en évidence.

Voilà ce que je peux dire. Je remercie Samir AMZIANE : sur le 51/49, nous étions en fait à 50/50. C'est simplement que 57 % des repas servis par le SIVURESC étaient à Pantin et 43 % au Blanc-Mesnil parce qu'on a des tarifs qui sont plus attractifs et qui font qu'il y a plus d'enfants qui mangent à la cantine scolaire à Pantin qu'au Blanc-Mesnil.

Et comme me le souffle Hervé ZANTMAN, au Blanc-Mesnil, le premier tarif est à un euro. À Pantin, il est à 20 centimes. C'est plutôt très attractif, notamment pour les familles des classes populaires.

Je vous remercie de revenir à la note 11. Il y aura un débat après sur la note 12 complémentaire, mais cette fois-ci, non pas sur le SIVURESC ou l'incident d'Henri Wallon, mais sur le SIRESCO. Y a-t-il des oppositions à la note 11 ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

N° 12 - Entente pour la gestion du service public de restauration

M. le Maire - Monsieur LANGLADE, note 12.

M. LANGLADE - Merci Monsieur le Maire. Dans la continuité de la note précédente, la majorité municipale a lancé depuis 2020 une réflexion sur l'avenir de la restauration scolaire dans notre ville. C'est un travail qui avait été amorcé par Jocelyne CHATRON, qui était très impliquée sur ce sujet et que l'on poursuit aujourd'hui, notamment avec Augustin IGNACIO-PINTO. La ville est accompagnée par un cabinet d'expertise qui va nous accompagner notamment dans l'identification de scénarios de production de repas, et notamment l'hypothèse qui verrait la construction d'une cuisine centrale sur notre ville, mais pas seulement, également tous les scénarios qui seraient susceptibles de répondre aux exigences qu'on porte collectivement pour la restauration scolaire, à savoir une restauration de qualité, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Dans la mesure où d'un côté, le SIVURESC est dissous et/ou de l'autre, il y a cette réflexion qui se met en place et qui va prendre un peu de temps. Il nous fallait trouver une solution transitoire pour nous alimenter. Monsieur le Maire l'a dit, nous sommes attachés à la gestion publique de la restauration scolaire. Il y a un certain nombre de villes de droite qui font le choix de quitter les syndicats intercommunaux pour confier le secteur au privé. Nous souhaitons être accompagnés, on était attaché à être accompagnés dans cette phase transitoire par un organisme de gestion publique.

C'est pourquoi on vous propose de conventionner avec le SIRESCO, syndicat intercommunal qui regroupe une quinzaine de villes, principalement en petite couronne, et dont une cuisine est située près d'ici, à Bobigny. Le SIRESCO est adhérent de la coopérative Bio d'Île-de-France, de sorte qu'il s'alimente autant que possible auprès des producteurs de la région.

Les indicateurs de la structure sont assez convaincants au regard du paysage de la restauration scolaire, puisque le SIRESCO propose actuellement 29 % de produits bio. Pour information, avec le SIVURESC qu'on était à 23 %. Les viandes et les volailles sont à 100 % d'origine française, et ils sont à 75 % de plats qui peuvent être considérés comme faits maison.

Le SIRESCO mène également un important travail pour atteindre rapidement un objectif de zéro plastique. Des expérimentations ont été menées, avec des contenants en verre ou en inox. A priori, ils se dirigent vers l'inox. L'objectif est d'arriver au zéro plastique assez rapidement.

Les mots sont importants, vous le voyez dans la délibération, on parle d'une entente avec le SIRESCO, non d'une adhésion. La Ville souhaite en effet conserver toute liberté pour mettre en œuvre les scénarios qui auront été identifiés sur le long terme. C'est pourquoi on fait le choix de ne pas adhérer au SIRESCO et de recourir à l'outil qui est l'Entente intercommunale pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2023. Il vous est demandé d'approuver ce projet de convention d'entente avec le SIRESCO. Merci.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur Augustin.

M. IGNACIO-PINTO - Pour notre groupe, je voudrais profiter de ce vote pour proposer une expérimentation cuisine collective 100 %, « faite maison, bio et locale ». Elle serait étudiée dans le cadre d'une recherche-action. À terme, nous souhaiterions la réouverture d'une cuisine par groupe scolaire.

En effet, la Ville de Pantin est en train de passer un nouveau marché temporaire pour sa restauration collective. Il s'agit de se donner le temps de faire des choix adaptés au contexte pantinois et au contexte général. Pour de plus en plus de personnes, la qualité des repas servis en collectivité est une préoccupation majeure. En tant que ville, en tant qu'élu, conscients d'agir dans l'intérêt des Pantinoises et des Pantinois et porteurs d'un programme partagé, nous sommes concernés par les enjeux de santé publique que portent les questions de la restauration collective. Il y a des enfants pour qui le repas de la cantine sera le seul repas équilibré, voire le seul repas de la journée.

Nous sommes concernés par l'urgence à l'éducation au goût en direction des jeunes générations. La Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus touchés par l'obésité des enfants, le diabète, les problèmes de santé liés aux perturbateurs endocriniens. Se nourrir est une vraie question. Nous demandons l'accès au bien manger pour tous. L'alimentation est une priorité en termes d'éducation, de prévention et de santé publique.

Notre proposition s'appuie sur des exemples réussis de « fait maison bio et local », comme pour l'école Maryse Bastié à Romainville et pour les 10 collèges de Dordogne labellisés Ecocert en cuisine niveau III, 100 % bio. C'est aussi un soutien aux paysans engagés sur le bio. Bien manger, c'est mieux consommer, c'est bien grandir. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci D'autres interventions ? Samir AMZIANE.

M. AMZIANE - Oui, je vais voter pour. Bien entendu, on suivra avec attention justement cette démarche de réexamen et de réengagement dans la démarche. Nous avons deux exigences, mais les propos de Monsieur LANGLADE me rassurent beaucoup, c'est que ce soit porté par une structure publique d'une part. Deuxièmement, que le débat se porte, comme mon collègue l'a dit, sur la qualité des aliments, et de faire en sorte que ce changement de structure puisse être un moyen de porter une exigence nouvelle en matière de qualité des aliments. Cela ferait un beau sujet pour une démarche associant assez largement aussi les parents d'élèves et pour en faire quelque chose de commun et de concerté.

M. le Maire - Merci. D'autres remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous allons nous opposer à cette délibération, non pas parce qu'on ne veut pas que nos enfants pantinois aient accès à une alimentation, mais parce que nous sommes contre le nouveau prestataire et la méthode qui a été employée par rapport à ce choix.

Tout à l'heure, j'y faisais référence, c'est-à-dire qu'il y a eu zéro consultation auprès des parents. Il y a eu zéro consultation auprès des personnes âgées qui peuvent avoir accès à ces portages. On a zéro évaluation sur en gros ce qu'attendent les Pantinoises et les Pantinois. Donc choisir un prestataire en sachant qu'on n'a pas d'étude sur le bon vouloir des parents d'élèves ou même de nos enfants, c'est déjà une première faute.

Deuxièmement, vous avez fait la promesse, c'était écrit noir sur blanc sur votre programme, que vous vouliez des cantines bio, 100 % bio avec une agriculture raisonnée et zéro plastique. À la fin de ce mandat, en choisissant ce prestataire, vous n'y serez pas. Ce sera un engagement non tenu. Vous allez me dire que ce n'est ni le premier, ni le dernier. Mais sur cette question, notamment quand vous vous êtes allié, vous, le Parti socialiste, avec Europe Ecologie les Verts, c'était une question centrale pour vous. Pendant tout ce temps, il n'y a pas eu de réflexion. Il y a eu la fin du SIVURESC. On n'a pas prévenu les parents.

J'ai d'ailleurs un e-mail, Monsieur le Maire, en date du 21 avril, que j'ai retrouvé, qu'un parent d'élève m'a envoyé, informant que le 3 mai, on changeait de prestataire. Il est bien daté, votre courrier, à la date que vous avez du 13 avril, mais il y a bien marqué en bas de l'e-mail qui a été envoyé à 14 heures 47 le 21 avril : « Je vous informe qu'un courrier est envoyé ce jour aux familles ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu du tout de concertation et que cela a été un choix imposé. Je peux vous transférer l'e-mail si besoin.

Ensuite, on va parler de ce prestataire, le SIRESCO, parce que forcément, avant de voter cette délibération, il faut aller voir ce qui se passe aux alentours. Vous l'avez fait de votre côté, mais nous aussi, nous l'avons effectué. J'ai rencontré différents élus. J'ai rencontré différents parents d'élèves d'établissements où le SIRESCO sert des repas. J'ai également vu des personnes âgées, parce qu'aussi cela compte les avis de nos personnes âgées. Tous unanimement m'ont dit que : ce n'est pas bon, ce n'est pas une agriculture raisonnée et il y a très peu de circuits courts.

C'est un syndicat qui ne respecte pas en totalité la loi Egalim. Il y a moins de 30 % de bio actuellement. Il y a des perturbateurs endocriniens et une ville voisine comme Aubervilliers, avec justement une population qui attend, comme le disait si justement Monsieur IGNACIO-PINTO, qu'il y ait une vraie qualité pour le repas, qui peut être parfois malheureusement le seul repas de la journée pour des enfants. Je pense que ce n'est pas du tout adapté à cela, parce qu'il n'y a pas de circuit court, il n'y a pas de bio, il n'y a pas de véritable stratégie vers la meilleure alimentation.

Quand je vois que de nombreuses villes quittent ce syndicat, comme Aubervilliers, et d'ailleurs, je n'entends pas beaucoup les oppositions à Aubervilliers dire qu'il faut absolument maintenir le SIRESCO. Je regarde un peu les débats de ce qui se passe à Aubervilliers.

Je pense qu'on va faire une véritable faute, que ça va vraiment marquer toute une génération d'enfants, des personnes âgées également, des parents d'élèves qui seront très mécontents et qui le sont déjà avec beaucoup de loupés qui viennent d'être effectués. Après, ce n'est pas évident, j'en tiens compte de changer de prestataire. Il va y avoir un temps d'adaptation. C'est clair, c'est vrai, c'est

net et précis, mais ce temps d'adaptation aurait pu être préparé, ce qui n'a pas été le cas, comme je vous l'ai indiqué.

Par ailleurs, vous venez de faire une proposition dans votre majorité que je viens d'entendre. Sincèrement, il faut arrêter d'être utopiste. Déjà, vous n'allez pas tenir votre promesse en 2026 de ce qui a marqué sur votre programme municipal de 2020. De là à promettre que chaque cantine d'école scolaire d'ici 2026, va avoir sa propre cuisine, c'est l'utopie, mais puissance 10, voire puissance 10 000. Sur cette question, il ne faut pas aller sur de l'utopie, il faut aller sur du concret. On peut avoir un vrai débat là-dessus, de savoir si on passe par...

M. le Maire - Excusez-moi, Monsieur CARVALHINHO, ce n'est pas ce qu'a dit Augustin IGNACIO-PINTO. Il n'a pas dit 100 %. Il a dit une expérimentation, avec 100 % à terme. Simplement, il faut écouter vos collègues quand ils parlent et ne pas dévoyer leurs propos, quelque part, je suis aussi garant de la clarté des débats. Là, vous dévoyez les propos de Monsieur IGNACIO-PINTO. Ce n'est pas normal. Il a dit une expérimentation d'ici 2026 pour aller après à 100 % de production sur place. Ce n'est pas ce que vous étiez en train de dire.

M. CARVALHINHO - Un, je pense que c'est l'utopie. Deux, on peut avoir un vrai débat sur le privé.

M. le Maire - Après, c'est votre opinion, vous en avez le droit.

M. CARVALHINHO - ... sur le privé, sur le public. Il y a des villes en Seine-Saint-Denis qui ont encore des cuisines centrales. Je pense à une qui s'appelle Aulnay-sous-Bois. À Aulnay-Sous-Bois, ils ont une cantine centrale, ils ne sont pas de gauche, ils sont de droite et la cuisine centrale marche très bien. On peut avoir ce débat ici, et j'aurais voulu qu'on l'ait ce débat. J'aurais voulu qu'on l'ait depuis 2020, et on ne l'a pas eu ce débat. On n'a pas eu le débat, on n'a pas eu de consultation, on se retrouve devant le fait accompli et à la fin, qui pâtit de toute cette situation ? Ça va être nos enfants, ça va être nos personnes âgées et les parents d'élèves.

Pour moi, ce choix de prestataire n'était ni fait, ni à faire, dans la méthode. Le prestataire laisse à désirer parce que quand on voit les comparaisons avec les villes qui sont en train de le quitter et qu'on consulte les personnes, votre promesse électorale n'est pas du tout au rendez-vous et ce n'est pas bon.

Ensuite, combien de temps cela va durer ce contrat ? C'est une question que je veux vous poser concrètement. C'est écrit dessus, mais je veux qu'on ait vraiment une certification parce qu'après, je connais le coup aussi de dire : on va le prendre pendant deux ans et ensuite, on va faire de nouvelles promesses plus tard, au moment des élections municipales. On connaît un peu les méthodes qui se répètent à chaque fois, comme en 2020, avec la promesse que vous avez faite.

En gros, aujourd'hui, ce que je vous appelle à faire, Monsieur le Maire, c'est déjà 1- un remboursement pour le mois de mai et juin de la totalité des parents, voire peut-être jusqu'au 31 août pour les centres de loisirs, parce qu'en fait, les parents n'étaient pas au courant, du changement de prestataire. 2- de lancer une grande consultation des enfants, des parents, des personnes âgées et tous ceux des Pantinoises et des Pantinois qui veulent y participer pour savoir que veut-on d'une alimentation durable ? Et 3- arriver vraiment demain à une cantine centrale, publique ou privée, qu'on aille vraiment dans le bon sens pour une alimentation durable, des repas bons, des circuits courts, qu'on arrête avec les perturbateurs endocriniens et qu'on avance tous ensemble sur une alimentation durable dans les assiettes de nos enfants et de nos personnes âgées ou de tous ceux qui vont en bénéficier.

C'est quelque chose que je trouve regrettable. C'est pour cela que nous ferons le choix de ne pas approuver le choix de ce prestataire, pour toutes les raisons que je vous ai données. Vous aurez l'occasion de le lire dans la prochaine tribune municipale que j'ai écrite, qui sera publiée au mois de juillet. J'espère que vous allez entendre ce que je dis, parce que la réalité, comme je vous l'ai dit tout à l'heure sur le débat du SIVURESC pour sa dissolution, c'est que cette question est centrale et primordiale pour de nombreux Pantinoises et Pantinois.

Et je vais vous dire quelque chose, même pour beaucoup de personnes qui ne mettront jamais un bulletin de vote pour moi, je vous le dis, Monsieur le Maire. Vous avez une responsabilité ici d'avancer vers une vraie alimentation durable pour toutes et tous, comme vous aimez à le dire, à respecter votre engagement de 2020. Mais j'en prends acte, il ne sera pas respecté cet engagement d'avoir des cantines scolaires 100 % bio, agriculture raisonnée, circuits courts, sans plastique. On n'y arrivera pas avec le choix que vous faites aujourd'hui. Il est donc urgent de réagir et de faire en sorte que très

rapidement, on avance sur cette question pour avoir une alimentation vraiment durable, parce que c'est le ressenti et ce que veulent de nombreux Pantinoises et Pantinois. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres interventions ? Non ? Juste. En 2021 et 2022, il y a eu la première session des Etats généraux de l'éducation qui était consacrée au bien manger. Nous avons décidé à ce moment-là, avec les parents, de travailler, à la suite de la fin du SIVURESC à ce que nous faisons aujourd'hui, c'est-à-dire aller vers le 100 % bio en circuit court et vers la fin du plastique. 100 %, c'est difficile à atteindre. On aura peut-être un peu de retard, c'est possible. Mais nous n'avons pas renoncé à aller vers. Nous n'avons pas abandonné l'idée d'y aller.

La deuxième chose le zéro plastique, je vous trouve péremptoire, Monsieur CARVALHINHO. On sera à zéro plastique. On sera au zéro plastique dans nos cantines, y compris avec le SIRESCO. Après, le SIRESCO a fait beaucoup de progrès. Vous en avez une image qui date d'il y a dix ans. Il se trouve que depuis cinq ans, il y a une nouvelle équipe dirigeante au SIRESCO qui a fait un travail remarquable. Ils sont presque à 30 %. Ils estiment qu'aujourd'hui, ils ont dépassé les 30 % de bio. Ils font du 75 % fait maison, pratiquement. Ça n'existe pas dans les cantines scolaires, mais qui est conçue sur place. Ils ont abandonné un nombre incalculable de colorants, de conservateurs, d'additifs, etc. Ils sont très en avance.

Je vais même vous dire : ils ont doublé le SIVURESC dans les cinq dernières années. Ils étaient sans doute dans la queue de peloton en terme de qualité de la cantine scolaire, alors que le SIVURESC était en tête, aujourd'hui, c'est le contraire. Ils ont beaucoup progressé. Je pense sincèrement que vous avez une image du SIRESCO qui était la mienne il y a dix ans, et qui aujourd'hui n'est plus la bonne. Il y a eu des progrès fulgurants. Tout ça, parce que le directeur et la nutritionniste, qui est chargée de la confection des repas, ont fait beaucoup de progrès.

J'ai un parent d'élève qui m'a engueulé parce que nous n'avons pas encore fait ce qu'il fallait au niveau du site Internet, notamment sur l'affichage des allergènes. Il m'a engueulé début mai. Mais c'est tout. Par rapport au SIVURESC, je n'ai pas de parent qui est venu me dire : c'est plus mauvais, c'est moins bon. Non, je n'ai pas eu de retour.

Nous allons à la fin du mois, et au début du mois de juillet, tous les élus, dans les conseils d'école qui le souhaitent, vont aller manger avec les parents dans la cantine pour voir comment ça se passe et si le changement de prestataire a été quelque chose de bien pensé, et qui s'est bien passé.

Arrêtez de catastropher ! Je sais que pour que vous soyez élu maire de Pantin un jour, il faudrait que tout soit une catastrophe, dans les cantines scolaires de Pantin. J'ai peur que si c'est le cas, un jour, ils choisissent quelqu'un d'autre que moi, mais que ce soit quelqu'un qui soit à gauche, mais pas chez vous. Parce que ce que veulent les parents d'élèves de Pantin, c'est une gestion publique de la cantine scolaire. Ce n'est pas de donner au privé les profits pour réaliser de la cantine scolaire pour nos gosses qui sera de la cantine au rabais, qui sera dégueulasse et qui, sous couvert de certaines certifications, pour le coup, ne sera pas bonne. Je peux vous dire que quand vous avez plus de 85 % des enfants de cette ville qui fréquentent la cantine scolaire le midi, je crois qu'on peut être globalement fiers de cela. La manière dont vous débinez le SIRESCO est un jugement qui est daté, qui appartient au passé et qui n'est, ni plus, ni moins, qu'un jugement idéologique : je ne veux pas de public, je veux du privé.

Après, vous me faites rire. Il faut faire de la concertation. Le maire du Blanc-Mesnil a fait de la concertation lui ? Non, il n'en a pas fait, il l'a fait en catimini. Moi, j'ai écrit aux parents et je leur ai dit : c'est la fin du SIVURESC, et on va passer par le SIRESCO. Il y aura tout un dossier dans le CANAL de septembre, qui va dire ce qu'est le SIRESCO, comment il travaille, quels sont les ingrédients qu'il a, quelles sont les obligations qu'il s'impose, comment il arrive à aller vers du bio, vers du circuit court, certifié Ecocert, qu'il abandonne un certain nombre de produits qui sont, pour certains, considérés comme pas bons, etc. Il y a des réels progrès. Je pense que votre jugement est daté.

Il faut noter au procès-verbal que Madame SLIMANE n'était pas présente à la dernière note, parce qu'elle travaille au SIRESCO. Elle ne peut pas voter ni participer aux débats.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, il faut bien marquer départ, c'est important pour...

M. le Maire - Non, mais Madame SLIMANE ne sera pas considérée comme étant présente puisqu'elle travaille au SIRESCO. Après, rien ne vous empêche, Monsieur CARVALHINHO, de discuter avec elle de son travail et de ce qu'elle fait. Mais elle n'est pas là pour ni participer au débat ni pour voter, elle n'en a pas le droit. Le déontologue qu'on a voté tout à l'heure lui aurait fait ce conseil.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions à la note 12 ? Deux oppositions. Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 13 - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des achats liés à la fourniture de repas en restauration collective

M. le Maire - Nous passons à la note 13 qui est très juridique et un peu superfétatoire. Monsieur LANGLADE.

M. LANGLADE - C'est une note plus technique, consécutive à la conclusion de l'entente. Comme on n'adhère pas au syndicat, il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'entente, que Pantin et le SIRESCO constituent un groupement de commandes pour les achats liés à la fourniture de repas. C'est l'objet de la présente note. Le groupement sera coordonné par le SIRESCO. La convention est jointe à la délibération.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. J'imagine que ce sont les mêmes votes, c'est-à-dire vos deux votes contre ? Très bien. Merci.

Direction des Relations avec les usagers

N° 14 - Fixation de la redevance pour l'occupation de l'accueil du centre administratif par la société Photomaton SAS

M. le Maire - Nous passons à la note 14. Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de la fixation de la redevance pour l'occupation de l'accueil du centre administratif par la société Photomaton SAS. Nous avons à l'accueil du centre administratif de Pantin une cabine universelle de photographie appartenant à la société Photomaton SAS, dont le but est de faciliter les usagers dans leurs démarches. En effet, la grande majorité des démarches liées à l'état civil nécessite des photographies d'identité. Ainsi, la commune souhaite mettre à disposition des usagers une nouvelle cabine adaptée aux personnes en situation de handicap et qui permet un paiement par carte bancaire. Cette délibération consiste à fixer cette redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 10 % du chiffre d'affaires réalisé par la société Photomaton, puisque c'est la compétence du Conseil municipal. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette redevance de 10 % du chiffre d'affaires annuel réalisé.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction du Numérique

N° 15 - Adhésion à deux marchés complémentaires de la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)

M. le Maire - Note 15. Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'adhésion à deux marchés complémentaires auprès de la centrale d'achat informatique hospitalière, la CAIH, qui est une association loi 1901 qui a pour objet de préparer et d'animer des marchés publics dans domaine de l'informatique et des télécoms. La CAIH ne prévoit pas d'adhésion globale, mais plutôt une redevance par marché. Ainsi, l'adhésion à la CAIH est concomitante à l'adhésion du marché.

Par délibération du 16 mars 2023, la commune a déjà adhéré à plusieurs marchés qui vous sont donnés dans la délibération. La commune souhaite maintenant adhérer au marché suivant : le matériel de seconde main à hauteur de 400 euros par an et les logiciels de seconde main toujours à hauteur de 400 euros par an. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à chaque marché de la centrale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention. C'est donc adopté

N° 16 - Approbation des conventions avec ORANGE pour le déploiement fibre de cinq sites municipaux

M. le Maire - Note 16. Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de l'approbation des conventions auprès de l'opérateur Orange pour le déploiement de la fibre optique sur cinq sites municipaux. Les adresses vous sont données dans la délibération. Il s'agit de l'école Charles Auray pour le 30 rue Charles Auray, du CTM sur Cartier Bresson, de la Maison des associations sur Victor Hugo, d'un bâtiment d'habitation rue Méhul, puis des locaux de propreté sur le 11 rue d'Estienne d'Orves.

Afin de permettre la bonne exécution de ces travaux, il est proposé de conclure une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique pour chacun de ces sites.

Bien évidemment, la prise en charge financière opérationnelle de ces travaux est assurée en totalité par Orange. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver toutes ces conventions d'installation avec Orange pour les différents sites susmentionnés.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT SOLIDARITES ET PROXIMITE

Direction de l'Action sociale et solidaire

N° 17 - Approbation de la convention constitutive en vue de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et désignation de représentants au sein du GIP

M. le Maire - Nous passons à la note 17. Monsieur DIDANE.

M. DIDANE - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous proposer à l'approbation la convention constitutive en vue de la création d'un Groupement d'intérêt public dédié à l'animation et au déploiement des outils visant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA.

Alors même que les personnes privées d'emplois sont régulièrement stigmatisées par les tenants des politiques libérales comme des parasites, ou profiteurs ou encore des personnes qui ne savent pas traverser la rue pour prendre un emploi qui leur est donné, le choix de la municipalité est tout autre. À travers ce Groupement d'intérêt public, elle exprime la nécessité de renforcer les coopérations entre l'ensemble des ressources du territoire, publiques, privées, pour imaginer ensemble des solutions aux problématiques plurielles des personnes privées d'emploi. C'est pourquoi un travail de fond s'est engagé depuis plus d'un an pour identifier les freins et les coopérations nécessaires pour lever ces freins.

Par ailleurs, en 2021, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et l'Etat ont conclu un accord pour expérimenter la renationalisation du financement du RSA, ce qui modifie le paysage de l'insertion au niveau local. Cette nouvelle donne va permettre aux territoires de déployer des agences locales d'insertion, ce que pourra faire notre futur Groupement d'intérêt public. Aussi, notre groupement pourra prendre le relais des projets Insertion emploi, accompagnant chaque année 800 personnes sur le territoire et étant amenés à disparaître fin 2023. Ce groupement permettra d'élaborer et de réaliser des réponses locales en matière d'insertion entre acteurs publics et acteurs privés sur le territoire Pantinois. Ce groupement constitue une opportunité pour développer et expérimenter de nouvelles actions, créer des passerelles en lien avec les enjeux du territoire.

La création d'un Groupement d'intérêt public est un processus qui passe par l'élaboration et la validation d'un projet de convention constitutive définissant l'organisation du Groupement d'intérêt public et ses modalités de fonctionnement. Le Groupement d'intérêt public sera effectif après parution d'un arrêté préfectoral qui sera pris à partir du projet de convention qui vous est soumis, annexé à la délibération.

Le projet de convention constitutive précise notamment

- l'objet et le champ d'intervention : développer et promouvoir des solutions de lutte contre les situations d'exclusion socioprofessionnelle des Pantinois ;
- ses conditions de création, de liquidation et dissolution : le Groupement d'intérêt public est créé pour une durée indéterminée. Il est dissous sur décision de l'Assemblée générale ou par le Préfet. Les modalités et de la liquidation sont fixées par l'Assemblée générale ;
- ses membres et sa gouvernance : à sa création, le GIP sera composé de sept membres, qui sont précisés dans la note.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention constitutive en vue de la création d'un Groupement d'intérêt public, de désigner les personnes suivantes pour présenter la commune à l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt public : Monsieur Salim DIDANE, Adjoint au Maire, en charge du développement territorial, de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale et solidaire, Monsieur Bruno CARRÈRE, Adjoint au Maire en charge des actions sociales et solidaires, et d'autoriser Monsieur le Maire et ses représentants à signer les documents se rapportant à ce Groupement d'intérêt public.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette convention ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de l'Éducation et des Loisirs

N° 18 - Renouvellement de la convention cadre du Portail des actions éducatives et culturelles

M. le Maire - Nous passons à la note 18. Monsieur ZANTMAN.

M. ZANTMAN - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la convention-cadre du Portail des actions culturelles et éducatives. Ce Portail est une action financée par la municipalité, élaborée en collaboration avec l'Inspection de l'Éducation nationale, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Ce Portail permet aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble du territoire de bénéficier d'une offre diversifiée de parcours artistique, scientifique, culturel destinés à développer leur curiosité, leur sensibilité et leur esprit critique, ainsi qu'à accroître leurs connaissances.

Tous les cinq ans, la municipalité détermine avec l'Inspection les modalités de mise en œuvre du portail au sein des écoles de la ville. Celles-ci sont inscrites dans une convention-cadre pluriannuelle signée entre le Maire de Pantin et le Directeur académique. Cette année, le renouvellement de la convention-cadre a fait l'objet d'échanges avec l'inspectrice et la Direction des services académiques afin de pérenniser et de préciser les modalités du partenariat entre la municipalité et l'Éducation nationale.

Il est notamment rappelé que la commune finance l'intégralité des actions du portail, qui figurent chaque année dans la brochure réactualisée et éditée par les services municipaux à l'attention des enseignants. Un emploi permanent est ainsi dédié à la recherche des partenariats avec les associations et les institutions, ainsi qu'à la sélection des actions proposées par ces dernières. Ces parcours à destination des enfants sur les temps scolaires et périscolaires sont en effet proposés et connus par les associations et les institutions dans les domaines que j'ai pu citer auparavant, artistique, scientifique, développement durable, santé, sport, etc.

L'Éducation nationale s'engage pour sa part à assurer la coordination des actions en lien avec les écoles et les enseignants participant au Portail. Elle recueille notamment les vœux des enseignants, utilise leur pertinence dans le cadre d'un calendrier convenu avec la Ville.

Enfin, chacune des parties participe à l'élaboration d'un bilan afin d'enrichir l'offre du Portail des actions éducatives et culturelles et des partenariats, de favoriser le développement du parcours croisé entre l'école et le centre de loisirs et des parcours passages entre la crèche et la maternelle, et la maternelle et l'élémentaire.

Il est ainsi relevé qu'au cours des cinq dernières années, la commune a enrichi son offre de parcours au sein du portail, en passant de 80 à 100 parcours pour l'ensemble des écoles. Le nombre des partenaires est en outre passé de 29 à 50, et 195 classes ont bénéficié de ces parcours au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Enfin, conformément à la volonté municipale, l'offre de parcours croisés et de parcours passages demeure un enjeu à développer. Actuellement, nous avons cinq parcours croisés et deux parcours passages qui ont ainsi été proposés.

Par conséquent, la présente convention-cadre, d'une durée de cinq ans, vise à réaffirmer les ambitions communes du portail de l'action éducative et culturelle, ainsi qu'à répréciser les engagements de chacune des parties dans la bonne mise en œuvre de cette action en faveur des enfants pantinois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention-cadre du portail des actions éducatives et culturelles pour cinq ans, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention aux côtés du Directeur académique, et de préciser que cette convention pourra, en tant que le besoin, être modifiée sur la base des préconisations validées de l'évaluation en cours, par voie d'avenant.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette convention-cadre ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction Petite Enfance et des Familles

N° 19 - Subventions accordées pour les maisons d'assistant(es) maternels(les)

M. le Maire - Nous passons à la note 19. Madame CASTILLOU.

Mme CASTILLOU - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit des subventions accordées pour les maisons d'assistants maternels. Par le biais du relais Petite enfance, la ville de Pantin conduit depuis plusieurs années un important travail de soutien à la professionnalisation des assistants maternels agréés, par le biais des formations et de l'accompagnement à la création des maisons d'assistants maternels. En 2019, au 106 avenue Jean-Lolive, la première MAM pantinoise a ouvert, la Cabane enchantée. En juin 2022, au 17 quai de l'Ourcq s'est ouverte la deuxième MAM, Pirouette cacahuète. Ces deux établissements sont dimensionnés pour accueillir chacun 12 enfants au maximum et trois assistantes maternelles.

Deux autres projets sont actuellement à l'étude et pourraient ouvrir dans des quartiers non encore pourvus par ce type d'accueil, mêlant à la fois accueil individuel et accueil collectif. Les MAM sont agréées par les services départementaux de la PMI. À l'issue de cette première période, la Ville cerne mieux le fonctionnement des deux structures et peut ainsi adapter l'offre d'accompagnement nécessaire à la carte pour l'une et pour l'autre.

Cela nécessite de faire évoluer la convention en ajustant la subvention à l'activité. La subvention maximale accordée s'élève à 9 600 euros par association et sera versée en deux fois, une première moitié au premier semestre, la moitié du montant maximum de 9 600 euros et le solde en décembre, qui tiendra compte des fluctuations d'activité en termes de capacité et d'effectifs réels. Les MAM concourent à l'augmentation de l'offre d'accueil sur le territoire et la commune met à disposition de ces structures un accompagnement à la fois technique et pédagogique.

Les objectifs recherchés sont les suivants : accueillir en priorité des enfants pantinois, développer un projet pédagogique respectueux du rythme de l'enfant, de sa famille et de ses besoins, participer de façon active et effective aux accueils du relais Petite enfance, et établir annuellement un bilan quantitatif, qualitatif et financier.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de la convention avec les associations La Cabane enchantée et Pirouette cacahuète, d'approuver le versement de la subvention en deux fractions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à procéder au versement des subventions correspondantes.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ?
Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Comme à chaque fois qu'il est question de ces délibérations envers la petite enfance et la garde d'enfants, c'est de vous dire à chaque fois d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort, beaucoup plus loin pour qu'on ait dans cette ville un taux de berceaux qui soit à la hauteur des familles qui vivent à Pantin et qui viennent à Pantin. Parce que c'est une ville où les jeunes familles s'installent, et effectivement, la garde d'enfants, c'est très compliqué de trouver une place aujourd'hui, une assistante maternelle, une place en crèche.

À chaque fois, vous me dites qu'on est parti d'à peu près de moins 20 % quand vous étiez au début de votre premier mandat en 2001 et qu'aujourd'hui on est autour de 33-34 %, mais ce n'est pas assez. Il faudrait que très rapidement, à la fin de ce mandat, on arrive aux 50 %, voire plus, et qu'on tende vers ce que d'autres communes ont, des taux parfois qui peuvent atteindre des 80 %, voire plus, faire des conventions avec les entreprises. Toutes les bonnes initiatives sont bonnes à prendre parce que c'est une véritable préoccupation, et qu'il faut avancer très vite sur cette question.

Par ailleurs, sur le parvis de la Mairie, il y a quelques jours, vous avez eu les personnels des crèches de la ville qui étaient présents pour réclamer de meilleures conditions de travail, une reconnaissance de leur métier, mais surtout d'obtenir le versement de la prime Ségur. C'est pour vous dire également qu'il faut que vous, en tant que municipalité, répondiez à ces attentes qui sont très fortes. Parce qu'effectivement, ce sont des agents qui, tous les jours, font en sorte que nos petits bouts de chou évoluent bien, et qu'en gros, ils aient une enfance très paisible. C'est vrai que sur cette question, je suis assez constant depuis même le mandat dernier.

M. le Maire - Dans la démagogie, ça, vous êtes toujours constant. Vous êtes un grand démagogue, c'est sûr que vous avez une constance, je vous l'accorde.

M. CARVALHINHO - Ce n'est pas seulement que mon point de vue. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a beaucoup de gens qui ne mettront jamais un bulletin de vote pour moi et qui veulent que cette question avance sur la garde d'enfants. Je sais que mes remarques, souvent, ne sont pas prises en compte, mais si elles pouvaient l'être pour une fois, ce ne serait pas mal. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Du coup, pour les petits bouts de chou, on augmente les impôts ou pas ? Parce que concrètement, cela coûte de l'argent. Si on augmente les impôts, vu que le public est moins cher que le privé, les gens s'y retrouvent. Du coup, on augmente ? On endette ?

M. CARVALHINHO - Il y a les crèches départementales.

M. AMZIANE - Ah, vous voulez revenir sur les crèches départementales ? On a déjà eu ce débat, Monsieur CARVALHINHO, vous êtes contre la clause de compétence générale du Département, ce qui permet au Département de créer des crèches départementales. Concrètement s'il n'y a pas de clause de compétence générale du Département, le Département, techniquement, ne doit pas s'occuper, dans le cadre du transfert de compétences, des crèches départementales. C'est parce qu'il y a eu des départements, notamment des départements communistes, qui ont décidé d'utiliser cette clause de compétence générale, qu'il y a des crèches départementales. Accessoirement, le Département se finance beaucoup avec les DMTO, donc on les augmente ou pas pour les petits bouts de chou ?

M. le Maire - Merci d'avoir mis en cohérence les propos de Monsieur CARVALHINHO. Y a-t-il d'autres interventions ? Juste sur le personnel petite enfance, il se trouve que le décret ne le permet pas. J'ai interpellé le Ministre pour qu'il rentre dans le champ du décret, pour qu'il puisse bénéficier du CTI. J'ai écrit au ministre pour lui demander. J'ai encouragé le député qui était présent avec un autre député, à faire de même, parce que c'est à l'Assemblée nationale que l'on peut interpellier le ministre pour obtenir que les personnels de la petite enfance, notamment les EJE, puissent bénéficier de ce CTI. D'autres informations ? Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - J'ai été trop occupé par mon bon mot, pour Monsieur CARVALHINHO, mais quand on parlait d'un geste potentiel pour la décision modificative ou pour le budget supplémentaire, je pensais notamment à cela, à quelles modalités on pourrait trouver pour effectivement faire un geste en direction des personnels qui se sont mobilisés.

M. le Maire - Je me refuse à faire un geste sectoriel en termes de pouvoir d'achat. Je suis prêt à faire un geste pour le pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents. J'attends de voir quel va être le décret d'application du gouvernement par rapport à cette fameuse prime de 300 à 800 euros. Mais aujourd'hui, si on va vers une prime catégorielle, elle n'est pas justifiée. Les difficultés liées à l'inflation, liées à la hausse des prix de l'alimentaire touchent tous les agents. Elles ne touchent pas que les agents de la petite enfance.

Après, si le gouvernement décide parce qu'il reconnaît, et il doit le reconnaître, la pénibilité des métiers de la petite enfance, et qui doivent bénéficier de cette prime Ségur qui, je vous le rappelle, a été mise en place au lendemain du Covid, vous savez quand les personnels soignants étaient applaudis presque tous les soirs par les Françaises et les Français, et qui décide de les faire rentrer, et je l'appelle de mes vœux. Évidemment, dès le lendemain, les quelque 180 euros que cela représente, je crois, par mois, je leur attribuerai.

Mais s'il y a une volonté de dire : on ne l'a pas donc vous nous la donnez par un autre moyen, ce n'est plus la même chose. Ça s'appelle le pouvoir d'achat et ça s'appelle tous les agents de la Ville de Pantin. Encore une fois, les textes devraient nous permettre de faire de 300 à 800 euros. Je ne connais pas les décrets d'application pour le moment, mais il est évident qu'au mois de septembre, la ville fera un geste. À quelle hauteur ? Je ne sais pas. Je n'ai pas encore regardé tout cela de plus près. J'attends ces décrets d'application.

M. AMZIANE - Si vous faites un geste pour tous les agents, je vote pour. Il n'y a pas de problème.

M. le Maire - Il y en aura un, Monsieur AMZIANE. Je vais faire un geste pour tous les agents. Je fais mes courses, comme Monsieur CARVALHINHO, parce que j'ai découvert qu'il faisait ses courses ! On voit bien en ce moment la hausse des prix et la perte de pouvoir d'achat pour tout le monde, y compris pour nos agents. Si le gouvernement me laisse la possibilité de faire un geste, je ne vais pas me

gérer. Et les trois millions d'euros, Monsieur ARIFI posait la question, que nous avons en excédent pourront servir en partie à cela. Y a-t-il d'autres remarques sur cette subvention aux MAM ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 20 - Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association IEPC "Institut d'éducation et de pratiques citoyennes" et la commune année 2023

Direction de l'Éducation et des Loisirs

M. le Maire - Note numéro 20. Toujours Madame CASTILLOU.

Mme CASTILLOU - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là du renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association IEPC et la commune de Pantin pour l'année 2023. La commune de Pantin est assez constante dans sa politique petite enfance et soutient les différents porteurs de projets de création et d'extension de berceaux en collaborant avec eux dans des formes juridiques adaptées.

L'institut d'Éducation et de pratique citoyenne, IEPC, implantée en Ile-de-France, gère le multi-accueil des Bobinos depuis 2016, qui est situé rue Gabrielle Jossierand dans le quartier des Quatre-Chemins. L'IEPC s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle active des familles et des professionnels de l'établissement. Elle a une labellisation spécifique, AVIP crèche à vocation d'insertion professionnelle. Ainsi, elle favorise l'accès ou le maintien des familles accueillies dans une activité professionnelle ou en formation, en proposant, au-delà du mode d'accueil, la mise en place d'un accompagnement global personnalisé autour d'entretiens programmés, poursuivre le parcours et l'avancée professionnels des bénéficiaires dans les domaines de la formation, de l'accès aux droits du logement et autres.

La volonté de l'IEPC est également de favoriser la mixité sociale des publics, en accueillant pour moitié de sa capacité des enfants dont les parents sont à la recherche d'un mode d'accueil et dont la situation stable ne nécessite pas d'accompagnement social particulier. D'où l'intérêt de ce projet pour la commune et le quartier des Quatre-Chemins.

Une convention est établie entre l'association IEPC et la commune, qui prévoit le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 337 500 euros. Cette action, jusqu'alors intégrée dans le contrat Enfance jeunesse signé avec la CAF, est reprise dans la convention territoriale globale. Pour 2023, le bonus territoire qui accompagne cette action versée par la CAF dans le cadre de la CTG est fixée à 109 048,95 euros et il sera perçu par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association IEPC, d'approuver le versement de la subvention annuelle en soutien à son activité sur le quartier des Quatre-Chemins pour un montant de 337 500 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association IEPC.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions sur cette note ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 21 - Adoption des tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des études surveillées et des courts séjours à compter du 1^{er} septembre 2023

M. le Maire - Nous passons à la note 21. Il s'agit de la révision annuelle des tarifs sur les notes 21, 22 et 23. Je vous propose, sur les tarifs de la restauration scolaire, de faire 0 % pour les deux premiers ensuite, ça va de 1 à 2,1 %. Sachant que l'inflation, l'année dernière était de 5 % et cette année de 10 %, et que le coût de l'alimentaire a augmenté aux alentours de 15 %. Cela veut dire que la différence entre les 0 % et les 15 % ou les 2 % et les 15 % sont pris sur la charge du budget municipal.

Sur l'accueil du matin, on est très bas par rapport aux autres. Les cinq premiers, c'est 0 %, et de 6 à 10, ça monte de 1 % à 3,5 %. Sur l'accueil du soir, les deux premiers, c'est 0 % après, ça va de 0,5 à 1,75 %. Sur les études surveillées les deux premiers, c'est 0 % et les suivants, c'est de 0,6 % à 2,1 %. À chaque fois, c'est largement en deçà de l'inflation. Sur le centre de loisirs, tarifs à la journée avec repas, mercredi et vacances, les deux premiers sont 0 % ensuite, c'est de 1,3 % à 2,9 % sur la demi-journée sans repas, mercredi et vacances, les deux premiers sont à 0 %, ensuite de 3 à 10, c'est de 0,59 % à 2,99 %. Enfin, pour les courts séjours, c'est 0 % pour les 10 tarifs. La philosophie : on ne touche pas aux tarifs les plus bas et très peu pour les tarifs moyens, et on augmente un peu plus sur les tarifs hauts en ne dépassant pas de 2 %, alors que l'inflation sur deux ans a été à 10 %.

Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des remarques et des questions ? Monsieur CARVALHINHO, Monsieur Plus, il ne faut rien augmenter.

M. CARVALHINHO - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, bien évidemment, nous serons contre l'augmentation des tarifs. C'est une constante, généralement, ça augmente tous les ans. Si on fait le compte d'année en année, ça augmente de plusieurs pourcents. Dans une période comme celle-ci, la municipalité aurait pu envoyer un message de dire qu'en gros, on ne touche pas l'accueil du matin, on ne touche pas les tarifs de la restauration, on ne touche pas aux tarifs de l'étude. C'est pour cela que l'on va s'y opposer.

Ensuite, vous le savez, parce que je suis assez constant, lors de la dernière campagne municipale, j'avais proposé qu'il y ait les repas à un euro maximum pour tout le monde. En gros, pour ne pas que cela touche l'ensemble des familles. Maximum, les tarifs les plus bas restent au plus bas, mais qu'on limite à un euro. Certaines municipalités, qui ne sont pas de mon bord politique, mais qui sont de votre bord politique, je vais citer Monsieur HANOTIN, à Saint-Denis, ont fait le choix de rendre gratuite la cantine scolaire. Il le fait. Les parents sont très contents. J'avais plutôt la philosophie d'être sur un euro maximum. J'aimerais qu'on tende vers cela. Parce qu'aujourd'hui, il faut faire en sorte que les familles ne soient pas pénalisées, notamment parce que, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue, c'est souvent le seul repas du jour. Il faut qu'on fasse cet effort financier. D'autres communes l'ont fait il y a très longtemps, d'autres le font plus récemment. Elles sont de votre couleur politique.

Vous avez une députée de Seine-Saint-Denis, Madame Fatiha KELOUA HACHI, qui a porté au Parlement une loi sur la restauration pour les étudiants à un euro maximum. Vous savez, les repas au CROUS, je pense qu'elle allait finalement dans le bon sens. C'est pour cela que j'aimerais vous mettre en coordination en fait, à la fois avec ce que défend au Parlement votre Parti, en limitant à un euro les repas aux étudiants, et en allant vers ce que fait la mairie de Saint-Denis vers des repas gratuits, en gros, plutôt un euro.

Puis-je vous demander de faire un amendement, en gros, qui sera forcément symbolique et rejeté, pour que les quotients allant de 3 à 10 pour la tarification scolaire soient changés pour un euro, et de faire en sorte que cela vous fasse avancer sur cette question ?

M. le Maire - J'ai la police de l'assemblée, donc c'est non. Par contre, Monsieur CARVALHINHO, d'abord, la droite n'a pas voté la proposition de loi de notre députée de Seine-Saint-Denis limitant à un euro le prix du repas au CROUS, le restaurant universitaire pour les étudiants. Je me demande quelle est votre cohérence. Ici, vous demandez un euro maxi et à l'Assemblée nationale, vos amis votent contre.

Et qu'avez-vous voté au Conseil régional ? Parce que les tarifs 8, 9 et 10 de la cantine ont augmenté de 8,75 %. Vous avez voté contre ou vous avez été voter pour comme un bon petit soldat derrière Madame PECRESSE ? Et le tarif minimal ?

Je vous invite, Monsieur CARVALHINHO, à déposer un amendement en séance du Conseil régional pour aligner le tarif minimal de la cantine dans les lycées d'Île-de-France, au même niveau que la Ville de Pantin, et de le faire descendre de 50 centimes à 20 centimes. Comme ça, Monsieur CARVALHINHO, vous serez en accord avec ce que vous dites ici, et ce que vos amis ou vous faites au Conseil régional, à l'Assemblée nationale. Un peu de cohérence, s'il vous plaît. Ici, vous êtes Monsieur Plus, vous êtes démagogue, mais alors démagogue de chez démago. Jacques CHIRAC à côté, c'est un mec qui était plutôt sympa, mais vous, c'est Monsieur Plus.

Et comme on vous l'a dit Samir AMZIANE, pour les petits bouts de chou, on les augmente quand les impôts ? Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - En cohérence pour le coup, mais je n'ai pas peur de le dire, je pense que l'augmentation de ces tarifs en période d'inflation n'est pas le bon levier pour percevoir des recettes. Je le dis en cohérence parce que je n'ai pas de scrupules à augmenter les impôts. Je milite même pour qu'on les augmente un peu plus quand ils sont proposés. Mais là, dans la période, je ne suis pas sûr que, même aussi minime soit-elle, parce que l'inflation n'est pas seulement sur la cantine, c'est sur tout le reste, y compris sur les tranches plus élevées que les deux premières, ce soit le bon levier de recettes justement pour garantir le service public.

M. le Maire - Ce sont des augmentations minimales. Mon prédécesseur avait l'habitude de dire : il faut toujours augmenter, même un peu, ce que nous n'avons pas toujours fait. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ARIFI ?

M. ARIFI - Une micro-question sur les tarifs des activités sportives.

M. le Maire - C'est après l'EMIS. Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions. Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 22 - Adoption des tarifs des activités sportives de l'École Municipale d'Initiation Sportive et Baby Club pour l'année scolaire 2023/2024

M. le Maire - Vous avez ensuite les activités sportives. Le premier enfant est à 0 %, sauf le tarif 4, parce qu'il y avait une petite erreur. On a augmenté de 40 centimes. Par contre, le deuxième enfant, c'est de 0 à 4,9 %. Je vous rappelle que le quotient familial prend déjà à sa charge le fait qu'on ait un deuxième enfant, puisque le quotient familial, quand vous êtes un couple, c'est deux, le QF. Quand vous avez un enfant, c'est 2,5. Quand vous avez deux enfants, c'est 3. Donc dans le calcul du quotient familial, le deuxième enfant est déjà pris en compte. Comme c'était une bizarrerie qu'on avait dans nos tarifs, et qu'on ne veut pas être violent, on y va résolument, mais on augmente le deuxième enfant de 0 à 5 %. Par exemple, c'est 0 % pour le tarif 1 parce qu'il est déjà au niveau du premier enfant, mais les autres, ça peut augmenter un peu et de toute façon, on ira vers la suppression du tarif deuxième enfant.

Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des remarques ? Monsieur ARIFI, je pense que j'ai répondu à votre question.

M. ARIFI - C'est bon.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres d'oppositions ? Trois oppositions. D'accord. Deuxième enfant, ça pourrait être..., c'est le QF.

N° 23 - Adoption des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été et automne à compter du 1^{er} septembre 2023

M. le Maire - Nous passons au dernier. Il s'agit des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été. Je vais avoir l'assentiment de tout le monde, puisque je propose 0 % pour l'hiver, 0 % pour le printemps et automne, 0 % dans nos centres de vacances et 0 % pour les tarifs à l'étranger.

Avis de la deuxième commission : favorable. Pourquoi ? Autant nos tarifs sont très bas, en ce qui concerne l'accueil du soir ou l'accueil du matin, je vous rappelle que c'est un forfait mensuel qu'on a voté, autant, sur les tarifs des séjours vacances et des classes découvertes, cela représente un effort important pour les familles et qu'il ne faut pas aller plus loin. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 24 - Fixation des frais de scolarité pour la participation financière des communes de résidence à la scolarisation d'enfants dans la commune - Année scolaire 2022/2023

M. le Maire - Nous passons à la note 24. Monsieur ZANTMAN.

M. ZANTMAN - Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, il y a lieu de statuer sur les contributions financières des communes de résidence, concernant les élèves non pantinois scolarisés dans les écoles municipales. Vous savez, et cela n'a pas changé, que cette scolarisation en dehors de la commune repose sur l'accord préalable du maire. Cet accord engage *de facto* une participation de la commune de résidence au profit de la commune d'accueil. Le Code de l'éducation, dans son article R 212-21, dispose que la commune de résidence doit participer financièrement dans les cas suivants : le premier cas, père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exercent une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration ou la garde d'enfants ; deuxièmement, l'état de santé de l'enfant ; et troisièmement la fratrie.

Dans le cadre d'accords volontairement consentis, plusieurs communes, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Aubervilliers, Les Lilas, Paris, Bondy, ont adopté un principe de gratuité réciproque, lorsque le flux croisé des élèves est de niveau égal.

En ce qui concerne le calcul des frais de scolarité, seules les dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'accueil doivent être prises en compte, charges liées à l'emploi des agents affectés à la propreté des écoles, dépenses d'entretien des bâtiments scolaires figurant dans la section de fonctionnement, achat des fournitures scolaires et l'ensemble des matériels obligatoires à la charge des communes.

A partir de là, les dépenses de fonctionnement de nos écoles élémentaires, d'un montant total de 2 466 716 euros, se décomposent en frais de personnel pour 1 290 345 euros, et d'autres frais de fonctionnement 1 166 371 euros. Le nombre d'élèves scolarisés en écoles élémentaires publiques est de 3 113 pendant l'année scolaire 2022-2023. Le coût de fonctionnement par élève, quand on fait la division, s'élève à 789 euros.

Pour les maternelles, dépenses de fonctionnement à 2 776 931 euros, frais personnel 2 236 342 euros et autres frais de fonctionnement 540 589 euros. Le nombre d'élèves scolarisés en maternelle est de 2 244. Le coût de fonctionnement par élève représente donc 1 237 euros. Ce coût, plus important que les élèves élémentaires, s'explique par la masse salariale des ATSEM qui ne travaillent qu'en maternelle.

Ces montants de frais de scolarité pour les élémentaires : 789 euros, pour mémoire, 791 euros l'année précédente ; les maternelles 1 237 euros et l'année précédente 1 104 euros. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de cette contribution financière des communes de résidence aux charges des écoles publiques de la commune par enfants scolarisés en 2022-2023 dans les écoles publiques de la commune comme suit : élémentaire 789 euros, maternelle 1 237 euros.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 25 - Participation de la commune aux frais de scolarité des écoles Saint-Joseph, Sainte-Marthe et Les Benjamins - Année scolaire 2022-2023

M. le Maire - La conséquence, c'est la note 25. Monsieur ZANTMAN.

M. ZANTMAN - Il s'agit de la participation de la commune aux frais de scolarité des écoles Saint-Joseph, Sainte-Marthe et des Benjamins pour l'année scolaire 2022-2023. Nous devons, comme chaque année, nous prononcer sur la prise en charge par la commune des frais de scolarité à verser aux écoles privées Saint-Joseph, Sainte-Marthe et les Benjamins, conformément à la loi.

Les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat constituent en effet une dépense obligatoire à la charge de la commune. La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019, qui a rendu obligatoire la scolarité à partir de trois ans, impose également une participation de la commune aux frais de scolarité pour les écoles maternelles sous contrat.

Concernant Saint-Joseph, un contrat d'association a été conclu avec l'État le 2 janvier 1997. Au vu des listes d'élèves établies par le chef d'établissement, 123 enfants pantinois sont scolarisés en élémentaire et 47 en maternelle cette année scolaire.

Pour l'école Sainte-Marthe, le contrat d'association a été conclu le 12 octobre 2004 avec l'État. Au vu de la liste d'élèves, 99 enfants pantinois en élémentaire, 27 enfants pantinois en maternelle.

Pour l'école des Benjamins, contrat d'association conclu le 4 octobre 2006. Au vu de la liste d'élèves établie par le chef d'établissement, 18 enfants pantinois en élémentaire et 12 enfants pantinois en maternelle.

La participation financière de la commune par élève correspond au montant annuel des frais de scolarité des écoles élémentaires et maternelles votées par le Conseil municipal, soit 789 euros en élémentaire et 1 237 euros en maternelle, ce qui représente une participation municipale totale pour cette année scolaire de 295 827 euros. Vous avez le détail dans le tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la commune à ces frais de scolarité : pour Saint-Joseph, 155 231 euros, pour l'école Sainte-Marthe 111 541 euros et pour l'école des Benjamins, 29 055 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à son versement.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Bien évidemment, je vais voter contre cette délibération. Je le répète à chaque fois, mais cela vaut le coup de le répéter. Je ne comprends pas ce que fait cette délibération en Conseil municipal techniquement, puisque si nous votons toutes et tous contre cette délibération, le Préfet prendra une décision pour prendre sur le budget de la Ville la subvention pour la payer aux écoles, vu que c'est quelque chose de contractualisé avec l'Etat et que la Ville n'a pas le loisir de...

M. le Maire - C'est une dépense obligatoire pour la Ville.

M. AMZIANE - Voilà, alors pourquoi ne pas l'inscrire ? Il y a plein de dépenses obligatoires pour la Ville qui sont demandées par l'État. Pourquoi ne pas inscrire cela comme une ligne au budget plutôt que de demander au Conseil municipal d'être pour ou contre une délibération qu'il est obligé de voter et pour lequel le vote contre n'a aucun effet ?

Je reviens sur cette injustice et même ce principe qui est anti-républicain, de compenser pour les écoles contractualisées avec l'Etat à l'euro près, le même montant par élève pour les écoles publiques, que pour les écoles privées, alors que les écoles privées demandent des frais d'inscription en plus, ce que les écoles publiques n'ont pas.

Après, je vais revenir très rapidement sur ce que cela implique en termes de dérogation à la carte scolaire, en quoi cela contrevient en partie à la politique de mixité sociale. Je voterai contre cette délibération.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres interventions ? Qui vote contre ? Monsieur AMZIANE. Qui s'abstient ? Trois abstentions. C'est donc adopté.

S'abstiennent Madame ZEMMA, Madame RUDIN et Monsieur MONOT. Monsieur CARVALHINHO, une fissure dans la majorité municipale. Je vous rassure tout de suite, en ce qui concerne les élus de gauche, sur le fond, on est tous d'accord.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Jeunesse et des sports

N° 26 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rugby Olympique de Pantin

M. le Maire - Note 26, Monsieur BADJI. Vous noterez que Madame NICOLAS n'était pas là, ni Madame ROSENCZWEIG. Il y en a qui ont des besoins qui sont très ciblés !

Intervention inaudible

M. le Maire - Oui, juste école privée, notamment Sainte-Marthe qui rencontre de grandes difficultés et ils ont de moins en moins d'élèves. Monsieur BADJI.

M. BADJI - Cette note concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Rugby Olympique Club de Pantin. Le Rugby Olympique Club de Pantin a travaillé dès 2017 sur un projet dénommé Essais au bout du monde qui s'est concrétisé pour une première fois en 2019 à Pantin. 12 joueuses de rugby issues des quartiers prioritaires de la commune avaient organisé une rencontre solidaire avec 12 joueuses originaires de la plus grande favela de São Paulo. L'objectif étant de promouvoir la pratique du rugby féminin à travers les échanges internationaux entre la France et le Brésil. Plus de 800 élèves des écoles pantinoises avaient reçu la visite des participantes au projet pour expliquer pourquoi elles avaient choisi le rugby, bravant les préjugés de genre.

Le festival des « Courtillières au bout du monde » avait rassemblé plusieurs centaines de personnes avec les associations et institutions du quartier pour marquer le point d'orgue de cette première mi-temps du projet. Les 24 ambassadrices françaises et brésiliennes sont les bénéficiaires directes des fonds collectés pour les accompagner dans leur projet solidaire et citoyen qui vise à éveiller les consciences des centaines d'habitants dans les territoires populaires, en France et au Brésil. Cet été, le ROP va envoyer les ambassadrices au Brésil pour promouvoir le sport féminin. Le départ est prévu le 5 juillet prochain, à la suite des différentes actions organisées à Pantin, notamment le festival de « Pantin au bout du monde », une grande manifestation le 1^{er} juillet au stade Charles Auray. Les joueuses de rugby qui se rendront dans les écoles et les collèges du Brésil pour lutter contre les préjugés de genre dans la pratique sportive, seront accompagnées d'un danseur du CND pour croiser les regards sur les différents types de préjugés, et pouvoir dire aux garçons comme aux filles qu'ils peuvent tout s'autoriser en matière de pratiques sportives et que rien ne leur est *a priori* interdit.

Le budget de l'opération s'élève à plus de 120 000 euros, que le ROP a pu réunir en sollicitant notamment des partenaires. Or la crise énergétique a fait flamber les prix des billets d'avion, générant un surcoût de 18 000 euros qui n'était pas prévu dans leur budget initial. Le ROP sollicite la commune de Pantin pour lui apporter une aide financière exceptionnelle afin que le projet puisse se réaliser.

Étant donné la nature du projet qui promeut le développement de la pratique sportive féminine, objectif figurant à la priorité 4 du plan Égalité, lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations, voté par la commune lors de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au Rugby Olympique Club de Pantin. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions sur cette subvention au ROP ? Monsieur LEBEAU, vous ne votez pas pour Monsieur CARRERE, vu ses fonctions au sein du Rugby Olympique de Pantin, ce sera noté au PV. Il ne vote pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 27 - Adoption des tarifs de location des installations sportives municipales aux associations locales et organismes extérieurs pour la saison 2023-2024

M. le Maire - Note 27. Toujours Monsieur BADJI.

M. BADJI - Cette note consiste en l'adoption des tarifs de location des installations sportives municipales aux associations locales et organismes extérieurs pour la saison 2023-2024. La commune apporte un soutien sans faille au dynamisme et à la richesse de l'ensemble des acteurs sportifs du territoire. Elle accompagne les projets sportifs et éducatifs venant structurer et renforcer la cohésion sociale du territoire, qui est un axe fort des interventions de l'ensemble des associations sportives.

L'action publique municipale s'inscrit autour d'un engagement constant en faveur du développement des associations et des pratiques sportives proposées aux nombreux sportifs pantinois. Elle se concrétise par la mise à disposition des installations sportives de la Commune. La valorisation de l'utilisation globale des installations sportives du territoire vient préciser les avantages en nature que la commune octroie à l'ensemble des utilisateurs pantinois. Cette mise à disposition est aussi un cadre financier de l'utilisation des équipements par les clubs et associations extérieurs.

Chaque année, dans le cadre de la politique tarifaire, la municipalité décide un montant des tarifs de location des installations et équipements sportifs applicables aux clubs et organismes locaux ainsi que les associations extérieures.

Au regard des années précédentes, il convient de noter que le terrain d'honneur du stade Marcel Cerdan ne figurera pas dans la liste des installations sportives pouvant être louées. En effet, l'association Sport dans la Ville, qui porte un ambitieux projet, occupera le site pour proposer des programmes sportifs aux jeunes Pantinois gratuitement.

Par ailleurs, la piste d'athlétisme connectée, équipée d'un système de mesures et de récupération des données sur l'application smartphone, qui permet aux utilisateurs d'enregistrer leurs performances est ajoutée à la liste des équipements mis en location.

La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs pour 2023-2024 pour les gymnases et les stades, un tarif spécifique à l'utilisation de la piste d'athlétisme est intégré au tableau ci-joint.

Pour rappel, la saison 2021-2022 n'avait pas connu de revalorisation et 2022-2023 aussi. Étant donné le contexte d'inflation actuelle qui impacte fortement les finances des associations sportives, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs, de les maintenir au même niveau que l'année 2022 à 2023 et d'intégrer un tarif pour la location de la piste d'athlétisme connectée dans le tableau ci-joint. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

M. le Maire - Merci. Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des remarques, des questions ? Note habituelle. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de la Prévention et de la tranquillité publique

N° 28 - Attribution d'une subvention pour l'association "Les Tornades"

M. le Maire - Madame TOURE Hawa étant absente, je vais présenter sa note. Il s'agit d'une subvention pour l'association Les Tornades. Vous savez que nous poursuivons un long combat contre toute forme de discrimination et pour l'égalité entre l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Il est donc naturel que la lutte contre les LGBTphobies figure elle aussi au rang des priorités de la commune, comme en témoigne le départ de la marche des fiertés de 2022 depuis le territoire de notre commune.

Il convient de ce fait que la commune se positionne clairement en soutien de l'association Les Tornades, association œuvrant depuis des années dans la création d'événements ainsi que dans la production artistique de tout type, mettant en avant plusieurs grandes causes, et notamment la représentation des minorités sexuelles et de genre, à l'image du récent Festival des Dramagouines ayant eu lieu à Pantin, ayant mis en lumière la question de la visibilité des lesbiennes dans la société.

Cela se fera via l'octroi d'une subvention pour soutenir les initiatives de cette association. Il vous est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 euros pour l'ensemble des actions sur le territoire communal pour 2023.

Avis de la première commission : favorable. Y a-t-il des remarques ? Monsieur AMELLA ?

M. AMELLA - Bonjour à toutes et tous. Je voulais faire un petit cavalier à partir de cette note pour avoir une petite pensée pour Luc DI GALLO qui a subi une agression abjecte dont il a fait part dans la presse. C'est un élu de Montreuil qui siège dans le groupe Ecologie Citoyenneté Est Ensemble. Cette note montre l'engagement de gauche face aux LGBTphobies et à l'homophobie ambiante qui explosent. Je voulais avoir une petite pensée pour lui ce soir, en soutien à la prise de parole qu'il a eue ces jours-ci.

M. le Maire - Dont acte. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire. C'était pour dire ce que vient de dire Monsieur AMELLA sur effectivement un soutien amical des élus de Pantin à Luc DI GALLO qui est un élu de Montreuil et qui effectivement a subi une attaque inacceptable, homophobe. Il faut témoigner de toute notre force contre n'importe quelle violence et toute discrimination, et lui apporter surtout un soutien amical, parce que ce n'est jamais évident ce genre de situation. Quand vous lisez la situation qu'il décrit, il a osé parler, et c'est important. C'est bien que l'ensemble du Conseil lui adresse un soutien amical. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Bien évidemment, total soutien à Luc DI GALLO.

M. le Maire - Nous sommes tous d'accord pour adresser un salut amical à cet élu. Si on revient à la note sur les Tornades, pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de l'Action culturelle et du patrimoine

N° 29 - Attribution d'une subvention au Centre National de la Danse pour le projet 1KM de danse

M. le Maire - Note numéro 29. Madame NICOLAS.

Mme NICOLAS - Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, en 2022, la commune a accueilli sur son territoire pour la première fois le festival « Un kilomètre de danse », co-organisé avec le Centre national de la danse. C'est une manifestation qui a pour souhait de fédérer et rassembler les habitants de Pantin, amateurs, jeunes publics, grands publics, artistes, le temps d'une journée et d'une soirée consacrée aux danses, à toutes les danses. C'est une fête de la danse qui aurait lieu une fois par an, et serait ainsi ouverte à un large public.

Partant du principe que chacun porte en soi une identité culturelle qui s'exprime également par les gestes, le mouvement et le corps, l'objectif est de partir de la danse de chacun pour aller vers le collectif. Il ne s'agit pas d'apporter la danse à la population, mais qu'au contraire qu'elle provienne directement de ses habitants et des artistes présents dans la commune pour mettre en lumière leur danse, les transmettre et les partager dans une volonté de s'instruire et de s'enrichir des pratiques des uns et des autres.

Cette manifestation à l'échelle de la commune est d'ailleurs révélatrice de nombreuses cultures et traditions qui y existent. C'est l'occasion pour les Pantinoises et les Pantinois de se rassembler autour de la pratique de la danse, de se laisser surprendre par des événements dansés dans l'espace public ou d'esquisser son premier pas de danse. C'est un grand événement populaire qui a vocation, nous en sommes convaincus, à devenir une référence et à inspirer d'autres communes et ces comités dansants.

Pour la seconde édition d'ailleurs, un certain nombre de représentants d'élus municipaux d'autres communes de France étaient présents pour voir cette manifestation. Pour rappel, la première édition s'était déroulée en mai 2022. C'est avec un peu de retard que je vous présente cette délibération, puisque la seconde manifestation s'est tenue cette année, le 27 mai dernier, sur les cinq lieux prévus à cet égard. Vous avez le détail du programme dans la délibération. On peut noter aujourd'hui que cette année 10 000 personnes étaient présentes le 27 mai, alors même que c'était un long week-end.

La commune est partenaire à plusieurs titres de cet événement. Elle aide le Centre national de la danse à identifier l'ensemble des acteurs locaux qui y participent, associations, structures socioculturelles, maisons de quartier, etc. Elle apporte un soutien logistique et administratif à la mise en œuvre du projet dans l'espace public, en prêtant également des agents à cet égard, et elle apporte un soutien à la communication autour du projet.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 euros au Centre national de la danse et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur ARIFI.

M. ARIFI - Petite question technique, je me posais juste la question du principe de parler d'un événement qui est déjà passé. Pourquoi n'a-t-on pas pu discuter de la subvention au préalable ? C'est juste une question comme ça, parce que l'événement a déjà eu lieu.

M. le Maire - On n'a pas encore versé la subvention.

M. ARIFI - D'accord.

M. le Maire - D'abord, Monsieur ARIFI cela a été un succès, je ne sais pas si vous étiez là ce week-end.

M. ARIFI - Si, j'y ai assisté.

M. le Maire - Il y avait beaucoup de monde, il faisait très beau, les gens étaient plutôt contents, je crois. Je me suis engagé à présenter au Conseil municipal, à la Directrice du CND que nous allions leur verser une subvention. Après, le Conseil municipal vote contre. On ne verse pas, mais là, on leur

versera si nous votons pour ce soir. Après, vous savez, les demandes de subventions, parfois elles arrivent tard.

Mme NICOLAS - On maintient le montant de la subvention par rapport à la première édition. Les principes demeurent inchangés par rapport à la précédente délibération du Conseil municipal et l'engagement de la Ville.

M. le Maire - Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 30 - Attribution d'une subvention à l'association Les Siestes

M. le Maire - Nous passons à la note 30. Madame NICOLAS, toujours.

Mme NICOLAS - Nous passons aux Courtilières et vers les musiques électroniques. En 2021, la commune accueillait la première édition du festival Les Siestes dans le quartier des Courtilières, en ouverture de programmation d'été dans les parcs. Cette programmation, historiquement dédiée aux musiques électroniques, est désormais plus riche puisqu'elle accueille aussi des musiques savantes, musiques populaires, musiques traditionnelles et contemporaines, ainsi que des musiques classiques, etc. Vous avez le détail dans la note.

Ce qui est intéressant, à notre sens, de noter que c'était un événement certes culturel, mais également social. C'est un événement que l'on construit dans la proximité en s'adaptant au contexte social et urbain. Ce travail, là encore le plus possible avec les structures locales. C'est donc un projet exigeant d'un point de vue artistique, mais accessible au plus grand nombre, puisque, je le rappelle, il est toujours gratuit à taille humaine et en plein air.

Par cette présence du Festival Les Siestes, l'association entend faire une proposition culturelle innovante susceptible d'amener une véritable mixité des publics de proximité et d'amateurs, et qui s'inscrit dans le prolongement de la rénovation du quartier et de sa revalorisation.

Cette année, c'est tout à fait particulier, cette troisième édition du festival permettra aussi de préfigurer le renouveau des politiques culturelles aux Courtilières, qui se concrétisera notamment le 30 septembre prochain par l'ouverture du nouvel équipement culturel Nelson Mandela.

Suite au succès rencontré par les deux premières éditions, il est proposé de reconduire la subvention de la Ville pour la troisième année, toujours en introduction de la programmation d'été dans les parcs lors du week-end du 15 et 16 juillet, et en particulier la journée du 15 juillet. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Les Siestes et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable. Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 31 - Approbation du solde des subventions de fonctionnement 2023 aux associations culturelles conventionnées

M. le Maire - Note 31, toujours Madame NICOLAS.

Mme NICOLAS - Merci. Vous avez l'habitude de cette délibération. Comme vous le savez, la Ville, dans le cadre d'une politique de soutien aux mouvements associatifs, et en particulier aux associations culturelles, conventionne de façon pluriannuelle avec un certain nombre d'associations qui leur permettent de prévoir une activité dans la durée. Les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations que vous trouvez dans la délibération sont en cours pour la période 2021-2023, à l'exception de la Dynamo, pour laquelle une convention a été signée pour quatre ans jusqu'en 2024.

Conformément aux dispositions de ces conventions, une avance de 50 % du montant de leur subvention leur a d'ores et déjà été versée. Il s'agit ce soir d'approuver l'attribution du solde restant des subventions 2023, que vous avez dans le tableau, aux associations culturelles conventionnées, conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire procéder au versement des soldes des subventions aux associations culturelles conventionnées précitées.

M. le Maire - Merci. Avis de la deuxième commission : favorable. Des remarques ? Oui, Madame CAMMAL.

Mme CAMMAL - Je ne prendrai pas part au vote, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Oui, très bien. Elle se déporte. Madame AZOUG, vous vous déportez aussi ?

Mme AZOUG - J'ai un doute. Je siége à Banlieues Bleues, et pour le Département en plus.

M. le Maire - Oui, il faut vous déporter. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je me déporte également

M. le Maire - Déport également. Très bien, ce sera noté au PV. Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BATI ET CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

N° 32 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative à la réalisation de travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre la rue Condorcet et la rue Emile Dubois.

M. le Maire - Nous passons à la note 32. Madame RUDIN.

Mme RUDIN - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès. C'est une très bonne nouvelle puisqu'après près de dix ans d'études, les travaux sur l'ex-RN 2 entre la rue Condorcet et la rue Émile Dubois vont enfin commencer en octobre.

L'objectif ici est de rendre un caractère urbain à cet axe aujourd'hui très routier, en supprimant notamment le souterrain et en diminuant ainsi la place de la voiture individuelle au profit des modes actifs vélos et marche, en particulier, réaménager et élargir les trottoirs, créer un aménagement cyclable sécurisé, développer la plantation d'arbres et la création d'espaces verts, enfin rénover l'éclairage.

Pour mener à bien ces travaux qui sont réalisés sur le domaine public départemental, le Département est désigné comme maître d'ouvrage unique sur l'ensemble des ouvrages. Mais ici, nous parlons d'une convention qui nous donne dans les faits une co-maîtrise d'ouvrage et précise les modalités de remboursement des dépenses liées aux ouvrages communaux. En effet, pour certains travaux la Ville va payer afin d'avoir des aménagements plus qualitatifs, augmenter la part du végétal, par exemple, installer un mobilier adapté à un espace urbain qui permette à nouveau une vie sociale et des usages apaisés.

Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Des remarques ? Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 33 - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative aux travaux d'aménagement provisoires de l'avenue Jean Lolive entre la Porte de Pantin et la rue Charles Auray

M. le Maire - La note 33, c'est la même chose sur la RN 3, ex-RN 3. Madame RUDIN.

Mme RUDIN - C'est presque la même chose. Il s'agit ici également d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage encore avec le Département. Cette fois, l'objectif est de pallier le retard pris dans le projet du T Zen 3. En effet, la requalification de l'avenue Jean Lolive dans le cadre du projet T Zen 3 est prévue au mieux pour une mise en service en 2030. À ce sujet, nous attendons de la Région qu'elle arbitre enfin en faveur du projet T Zen 3 et le rendre prioritaire, pour un Département qui est le moins bien servi et desservi en transports en commun lourds, alors que c'est le territoire le plus dense après Paris.

Dans l'attente de cette requalification, nous souhaitons néanmoins engager des travaux en lieu et place des anciennes places de stationnement entre la porte de Pantin et la rue Charles Auray. L'objectif de ces travaux est là encore de créer un espace public plus agréable et apaisé en diminuant son aspect minéral, en augmentant la part du végétal afin de lutter contre les îlots de chaleur et en créant des espaces propices à la vie sociale par le biais d'aménagements de terrasses.

Aussi, le projet prévoit de retirer le bitume des anciennes places de stationnement et créer des massifs végétalisés, mettre en œuvre un mobilier en bois composite pour les terrasses et les rendre homogènes, agrandir la largeur des trottoirs quand cela est nécessaire, avec la mise en œuvre d'enrobés clairs.

Étant donné qu'il s'agit de travaux réalisés par la commune sur une voie départementale, il est nécessaire de désigner la Ville de Pantin comme maître d'ouvrage et de préciser les modalités de remboursement prévues par le Département.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage qui prévoit la participation du Conseil départemental à hauteur d'un tiers du montant des travaux, soit 200 000 euros qui seront versés en 2023, et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, une bonne nouvelle ? La région va débloquer le T Zen ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues, de cette remarque. Parce qu'aujourd'hui, le T Zen, ce n'est pas du blocage de la Région. Vous vous souvenez qu'avec vos collègues maires d'Est Ensemble, vous étiez venus en Conseil d'administration d'Île-de-France mobilités pour manifester et réclamer ce T Zen. Il y a eu des débats vifs au sein des conseils municipaux et au Conseil territorial d'Est Ensemble. Vous avez fait une réunion avec la Présidente de Région, le Président du Département aussi également, vous signifiant que la Région, c'est 49 % du projet, si on respecte le contrat de plan Etat-Région, c'est ce qui est marqué. La Région l'a dit, et la Présidente l'a indiqué, peu importe le prix, on suivra et on y va.

Aujourd'hui, ce qui manquait, c'est notamment des discussions au niveau du pont de Bondy, notamment aussi le bloc local où il y avait du mal à suivre, et l'Etat qui ne prenait pas sa part à ce projet. Ce n'est jamais la Région qui l'a bloqué. Je crois qu'également aujourd'hui, il y a des discussions au niveau du Département, mais au niveau régional ce T Zen 3 est acté. Aujourd'hui, nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, nous sommes aussi financeurs. Parce que le maître d'ouvrage, c'est le Département de la Seine-Saint-Denis.

C'est plutôt vers le vice-président aux transports, du Département, Monsieur DUPREY qu'il faut regarder, et du Président du Département, Monsieur TROUSSEL. D'ailleurs également au moment des élections départementales, il y avait toute une communication du Département justement sur le T Zen, sur les avancées avec des choses virtuelles, avec certaines annonces. Effectivement cela prend trop de retard, mais aujourd'hui, il ne faut pas accuser la Région parce que nous sommes financeurs. On respecte le contrat de plan Etat-Région. Il faut savoir que le contrat de plan Etat-Région est respecté à plus de 90 %. Et même parfois, la Région paye des parts que l'État ne veut pas faire sur certains projets de transport. On prend part côté Région à cela.

En revanche, par rapport au projet que vous allez faire, qui est très bien, sur les places de stationnement, comment vont-elles être compensées ? On va avoir une sorte de débat où il faut peut-être miser sur plus de parkings publics souterrains. Il y en a deux dans la commune, un qui n'est pas

encore ouvert, un qui est ouvert. Je suis passé la dernière fois, il y a marqué, inscrit à la main, les tarifs au niveau de celui de l'Église. Parce qu'on va avoir un débat dessus. On n'est pas d'accord avec les écologistes, mais pour moi, plus de voitures qui tournent, qui ne trouvent pas de place de stationnement, c'est beaucoup plus de pollution dans la commune.

En gros, si vous supprimez des places de stationnement, il faut réfléchir à d'autres moyens pour se garer. Oui, c'est effectif.

M. le Maire - Je vous arrête. Ce sont des places de stationnement qui ont déjà été supprimées. Ce sont celles qui ont été refaites sur la voirie de l'avenue Jean-Lolive, et c'est celles qui sont près du trottoir qui ont été neutralisées par des GBA. Ça fait dégueulasse. On va décroûter, on va mettre de la terre, on va mettre des végétaux, ou on va agrandir les trottoirs, ou on va faire des terrasses pour les cafés.

M. CARVALHINHO - Autre chose, c'est peut-être présenter ce projet. Parce que sur la RN 2, ce projet a été concerté. Vous avez fait des réunions, même avec la maire d'Aubervilliers. C'était, je trouve, très bien. Ce serait peut-être pareil, en tant qu'élu d'opposition, et il y a beaucoup de Pantinois aussi peut-être qui aimeraient qu'on sache à quoi ça va ressembler, peut-être de faire ce genre de concertation, de nous transmettre tous les documents, parce qu'à notre niveau, nous n'avons encore rien vu.

Sur ça, c'est plutôt une bonne chose que vous participiez à ça, en attendant l'arrivée du T Zen. Parce que c'est vrai que l'avenue Jean-Lolive, c'est une vieille avenue. C'est un peu comme la RN 2. Il faut réfléchir.

Après, j'aimerais aussi réfléchir pour faire des économies sur la commune. Pour ça, je m'adresse aux conseillers départementaux et à vous, Monsieur le Maire, qui avez été pendant très longtemps élus du Département, c'est peut-être de demander au Président du département qu'il change les lampadaires au milieu de l'avenue Jean-Lolive. Ce ne sont pas des LED et c'est un investissement départemental. C'est la commune de Pantin qui paye la facture énergétique de ces lampadaires qui ne sont pas au LED et qui sont très consommateurs...

M. le Maire - Vous voir défendre comme ça la commune de Pantin me va droit au cœur, Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, si vous pouviez faire appel aux conseillers départementaux locaux qui sont ici, et je connais leur fibre écologiste, si on peut avancer aussi sur cette question. Parce que cela concerne toutes les villes que traverse l'avenue Jean-Lolive. Cela coûte cher aux Pantinoises et aux Pantinois et ce serait bien que l'on passe à des énergies renouvelables. Voilà de ce que je pouvais vous dire. Je vous remercie

M. le Maire - Monsieur WANG et Monsieur AMZIANE ensuite.

M. WANG - Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Je me réjouis de cette note parce que pour ce qui concerne le stationnement, il y a beaucoup de places qui sont aujourd'hui déjà condamnées, mais avec du matériel qui n'est vraiment pas joli, et c'est de l'espace perdu. Je suis vraiment content que ça avance et j'espère que ça avance plus vite. Pour répondre à votre question ou à votre remarque Geoffrey, si on n'a pas d'équipement et de matériel de transport public, effectivement, on va utiliser la voiture. On a besoin, et ça fait très longtemps, je ne sais plus depuis quel âge que j'entends parler du T Zen, mais j'appelle vraiment de mes vœux à ce que cela se réalise.

Je ne contrôle pas trop à quel niveau cela se bloque. Mais en tant qu'usagers et habitants de la RN 3 on respire la pollution et on n'a pas le choix que d'utiliser la voiture, parce qu'il n'y a pas d'équipement, tout simplement.

Intervention inaudible

M. WANG - Je n'entends pas, mais, je me réjouis de cette note et je dis bravo, il faut avancer, mais tout ce que je demande, c'est que ça avance plus vite pour le T Zen.

M. AMZIANE - Bien entendu, il y a une urgence à avancer sur le T Zen, mais aussi en circulation vélo. J'ai une grande inquiétude, c'est la densification autour des différents arrêts de la ligne 5. Notamment, pour le coup, c'est la ville voisine, mais la livraison à cœur de ville, à Bobigny, qui va rajouter 1 200 logements en bout de ligne. Je le vois, au final, c'est le jeu de la promotion immobilière qui veut qu'on densifie beaucoup autour des stations de métro. Cela fait maintenant un peu plus de dix ans que je suis Pantinois, je constate une dégradation progressive des conditions de voyage sur la ligne 5, parce qu'elle était déjà très chargée, elle va le devenir encore plus. C'est une livraison dans l'année qui vient de 1 200 personnes en plus. C'est 1 200 personnes qui sont à côté de la ligne 5, qui ont choisi ce

logement parce qu'il est à côté de la ligne 5. Tous les reports sur la ligne 5 seront les bons, en dehors de la voiture.

M. le Maire - Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 34 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation du projet « Axes Cartier Bresson, Magenta, Honoré » avec l'établissement public territorial Est Ensemble

M. le Maire - Nous passons à la dernière note pour Madame RUDIN. La note 34.

Mme RUDIN - Ce n'est pas la dernière, c'est encore une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage qui est encore une fois une très bonne nouvelle. Cette fois-ci, c'est pour le quartier des Quatre-Chemins, même si l'avenue Jean Jaurès concernait déjà les Quatre-Chemins. C'est pour vous dire que les Quatre-Chemins ont été retenus au titre des projets d'intérêt national, et que les rues qu'on avait prévu de réaménager vont bénéficier d'une subvention de l'ANRU.

Plus précisément, cette convention concerne la requalification des rues Cartier-Bresson, Honoré dès 2024 et de la rue Magenta en 2025. Pour bénéficier de ces aides de l'ANRU, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage en désignant Est Ensemble comme maître d'ouvrage de l'opération Axes Cartier-Bresson, Magenta et Honoré. Cette opération sera réalisée en régie par Est Ensemble, dans le cadre d'une mise à disposition par la Ville de Pantin d'une partie des effectifs de la Direction des Espaces publics, sur une portion de leur temps de travail, et ce sera sur toute la durée de la réalisation des opérations.

Le budget de cette opération s'élève à 6,9 millions d'euros et bénéficie d'une subvention de 1,9 million d'euros de la part de l'ANRU. À travers ces différentes opérations, vous noterez que nous continuons à œuvrer activement pour les Quatre-Chemins en contribuant au renouvellement urbain de ce quartier.

Je vous propose d'approuver cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N° 35 - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024

M. le Maire - Nous passons à la note 35, Madame ZEMMA.

Mme ZEMMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une note concernant la revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, cette taxe concerne tout type de supports publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation. Elle est assise sur la superficie exploitée hors encadrement du dispositif. Elle est régie par le Code de l'environnement : constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention. Les dispositifs sont le principal objet qui reçoit lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilés à des publicités. Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce, constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Pour 2024, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE est de 6 %. Les tarifs maximaux de la TLPE prévue à l'article servent de référence pour la détermination des tarifs. Les tarifs sont les suivants : vous les trouvez en tableau annexé. Il est proposé au Conseil municipal d'indexer la tarification de la taxe sur la publicité extérieure 2024 sur les tarifs maximaux prévus, et d'approuver la grille des tarifs de la TLPE 2024 de la façon suivante.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, en cohérence depuis plusieurs années, nous allons voter contre cette délibération parce que c'est de l'impôt injuste, d'autant plus à l'heure actuelle, parce que les commerçants ont été foudroyés par leurs factures énergétiques, notamment en début d'année

M. le Maire - Justement, en limitant la superficie, les heures, etc., on va leur faire faire des économies.

M. CARVALHINHO - Même, il est injuste, parce qu'en gros, c'est un impôt que vous avez instauré. Nous avons eu ce débat depuis plusieurs années. Vous l'avez suspendu au moment de la crise de la Covid et vous avait bien fait. On vous l'avait demandé, vous l'aviez fait. En gros, cet impôt n'a pas à être là sur la Ville de Pantin et justement, on doit faire en sorte que nos commerçants puissent en gros faire un peu d'économies avec cette taxe. Après, ça varie de différents commerces. Il y en a qui vont payer plus cher que d'autres, ça va être assez symbolique.

Il y a un réel soutien à envoyer aux commerçants. Ça a été fait pendant la crise de la Covid. On peut le faire de façon continue et en plus, cette économie pourrait, peut-être pour certains, leur permettre en un an ou deux ans de refaire certaines devantures, peut-être en travail avec les services de la commune. Parce que quand on regarde certaines devantures, elles sont un peu vieillottes, elles ne sont peut-être pas adaptées. On pourrait réfléchir en gros peut-être à ce que nos services travaillent sur les publicités extérieures. Après, il y a certains coins, notamment ici autour de la mairie, où on ne peut pas faire ce qu'on veut parce qu'il y a des bâtiments qui sont classés.

M. le Maire - Concluez Monsieur CARVALHINHO, s'il vous plaît.

M. CARVALHINHO - Je pense que c'est un impôt injuste qu'il faut peut-être plus travailler avec les commerçants sur leur devanture. En cohérence, on votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire - D'autres interventions ? Vas-y Zora.

M. ZEMMA - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur CARVALHINHO, systématiquement, vous évoquez ce soutien aux commerçants. Sur le soutien aux commerçants, la Ville ne vous a pas attendu sur ce soutien constant avant Covid, pendant Covid et post-Covid. Je souhaiterais vraiment le réaffirmer. Vous avez un certain nombre de délibérations qui portent sur ce soutien.

En ce qui concerne les services, que je remercie en cette occasion, ils travaillent d'arrache-pied pour accompagner tous les commerçants de la Ville pour leur développement. Cette taxe pour les enseignes permet aussi au commerçant de limiter sa pollution visuelle, parce qu'un certain nombre d'enseignes sont assez particulières sur la ville. On peut imaginer qu'à la fois un accompagnement des commerçants et une taxe qui peut encadrer aussi les enseignes est de nature à donner à notre ville une activité commerciale de qualité. Merci à vous.

M. le Maire - Monsieur AMELLA et Monsieur AMZIANE.

M. AMELLA - Oui, peut-être juste préciser qu'il s'agit aussi d'une taxe sur la publicité et que la publicité, c'est quelque chose qui est tout de même une sacrée pollution visuelle, qu'on a beaucoup de panneaux et je n'ai aucun problème et je pense que cette majorité n'en a aucun à taxer. Clear Chanel, JCDECAUX et tous ces afficheurs qui n'ont aucun problème pour finir leur fin de mois. C'est très bien d'arriver à réguler par la taxe cet envahissement publicitaire qui sera régulé dans le cadre du RLPI. Demain à Est Ensemble.

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - Totalement d'accord avec Pierric AMELLA, pour les petits bouts de chou, je vais voter pour.

M. le Maire - Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, y a-t-il des oppositions ? Monsieur CARVALHINHO, il faut que je vous rappelle à l'ordre, vous alliez voter pour. Qui vote contre ? Deux. Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

N° 36 - Approbation d'une convention de coopération avec Paris pour l'amélioration de la gestion de l'espace public (Avenue du Cimetière Parisien)

M. le Maire - Nous passons à la note 36. Madame RUDIN.

Mme RUDIN - Cette fois-ci, c'est bien la dernière, en ce qui me concerne, Monsieur le Maire. Cette fois-ci, c'est une convention de coopération avec Paris pour l'amélioration de la gestion de l'espace public de l'avenue du Cimetière parisien. Cette avenue est propriété de Paris, ouverte à la circulation publique, elle dessert le cimetière parisien et est située sur la commune de Pantin.

À terme, cette voie n'a plus vocation à être administrée par la Ville de Paris. Il est proposé que les services des deux collectivités aboutissent avant 2026 à un projet de cession de l'avenue au bénéfice de la commune. En attendant, les deux communes souhaitent conclure une convention en vue de déterminer les obligations de chaque Collectivité en matière de gestion de cet espace public pour garantir la propreté, favoriser la prévention des incivilités et renforcer la qualité de vie des habitants sur ce quartier.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Pantin s'engage à assurer l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage de l'espace public, la verbalisation et l'enlèvement des véhicules gênants, la voie étant située sur la commune de Pantin, elle va pouvoir faire payer le stationnement, la commodité de l'accès au cimetière parisien et l'entretien de la maintenance du mobilier urbain, dont les horodateurs, mais hors éclairage public.

Paris prendra à sa charge pour sa part le suivi phytosanitaire et l'élagage des arbres, l'entretien de l'esplanade végétalisée qui est juste à l'entrée du cimetière, l'entretien et la maintenance de la voirie, notamment au niveau de l'éclairage.

Les deux communes mèneront une réflexion commune concernant la valorisation du terre-plein central.

Enfin, je vous propose d'approuver la convention de coopération entre Paris et Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public de l'avenue du Cimetière parisien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Monsieur CARVALHINHO rapidement.

M. CARVALHINHO - Oui, très rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues, je ne savais pas du tout qu'en fait, c'était géré par la Mairie de Paris, cet espace. Je comprends mieux pourquoi c'est un dépotoir, parce que c'est vraiment à l'image de la politique de Madame HIDALGO et du laisser-aller à l'abandon. Je pensais que c'était de votre fait, le fait que ce soit abandonné, mais je comprends mieux. C'est vrai que si la mairie de Pantin peut reprendre, effectivement...

M. le Maire - Si c'est une ode à mes services qui entretiennent très bien le domaine public, nous l'acceptons. Merci pour eux.

M. CARVALHINHO - Exactement. Autre chose également, peut-être à vos camarades écologistes de ne pas supprimer les places de stationnement, surtout à cet endroit, parce que beaucoup de personnes viennent à cet endroit.

M. le Maire - En général, elles rentrent dans le cimetière, elles le peuvent, ils acceptent.

M. CARVALHINHO - Certains se garent à l'extérieur, ce serait bien de laisser aussi.

M. le Maire - En général, ils acceptent que vous rentriez dans le cimetière. Pas d'autres interventions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 37 - Taxe de séjour pour l'année 2024

M. le Maire - Madame ZEMMA. La note 37.

Mme ZEMMA - Merci. Il s'agit encore d'une taxe pour les bouts de chou, taxe de séjour pour l'année 2024. La commune connaît un essor de l'offre en matière d'hébergement touristique. Le schéma de développement hôtelier approuvé par Est Ensemble a d'ailleurs mis en exergue le poids de l'offre pantinoise, qui représente aujourd'hui presque 20 % de l'offre hôtelière du territoire. Cette offre profite notamment de l'essor des plateformes de location en ligne, type d'hébergement dit non classé, qui représentent près de 300 locations par jour sur Pantin. Ces tarifs s'entendent hors part additionnelle départementale 10 % et hors part additionnelle régionale au bénéfice de la Société du Grand Paris, 15 %. Les taxes additionnelles sont recouvrées par la commune pour le compte du Département et de la Société du Grand Paris.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer, conformément au barème national, les tarifs de la taxe de séjour calculés au réel, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 selon la grille annexée ; de fixer à 5 % le tarif applicable à la catégorie tout hébergement en attente de classement ou sans classement ; de fixer la période de perception de cette taxe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année ; de dire que sont exemptés de la taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 300 euros, quel que soit le nombre d'occupants ; enfin de dire que les tarifs de la taxe de séjour seront affichés dans les établissements d'hébergement par les logeurs, propriétaires ou intermédiaires et sont tenus à la Mairie à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Oui, Monsieur le Maire, nous serons pour cette délibération. Peut-être, j'espère que nous aurons une autre délibération d'ici les Jeux olympiques sur justement cette taxe séjour pour réfléchir au mode de financement des transports publics. Il y a des réflexions entre beaucoup de collectivités, la Mairie de Paris, la Région Île-de-France mobilités pour justement travailler dessus. C'est vrai que si on peut financer un peu les transports publics avec les taxes de séjour, notamment au moment des Jeux olympiques, ça pourrait être quelque chose de bien. Je vous remercie.

M. le Maire - Pas d'autre intervention ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 38 - Approbation de la prise de participation de la SEMIP au capital de la SAS FONCIÈRE

M. le Maire - Nous passons à la note 38, toujours Madame ZEMMA.

Mme ZEMMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération que je me réjouis, en ma qualité d'élue, au développement des commerces et services, de présenter. J'en profite pour remercier les services de la Ville qui ont fortement contribué à l'avancée de ce projet. Il s'agit de l'approbation de la prise de participation de la SEMIP au capital de la SAS FONCIÈRE. La Commune est le principal actionnaire public de la Société d'économie mixte, SEMIP en détenant 45,62 % de son capital social et disposant de six postes au Conseil d'administration.

La SEMIP souhaite, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires et la Banque Arkéa, constituer une filiale foncière sous la forme d'une société par actions simplifiées pour porter des actifs immobiliers à usage commercial, artisanal ou de services situés sur le territoire de Pantin et, le cas échéant, sur celui des autres communes membres de l'établissement public territorial.

À cet effet, des discussions sont en cours avec ces deux partenaires financiers. Cette filiale FONCIÈRE aurait notamment vocation à acquérir, restructurer et mettre en location et valoriser des actifs ; à intervenir par l'acquisition, la gestion et la valorisation d'actifs immobiliers à usage commercial, artisanal ou de services situés principalement sur le territoire de la Ville de Pantin, dans une optique de requalification et de diversification de l'armature commerciale.

Par son activité, la filiale FONCIÈRE contribuerait à dynamiser et à revitaliser l'activité économique commerciale sur le territoire pantinois et, le cas échéant, sur celui des autres communes. Son objectif serait le suivant et constituerait en : l'étude et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis à usage de commerces et de locaux d'activités économiques et industrielles ; en l'acquisition par tout moyen la construction, la réhabilitation, la rénovation en vue de leur exploitation par voie de location et de la gestion desdits biens immobiliers en vue de favoriser la revitalisation commerciale, la modernisation et la sauvegarde des commerces de proximité ; en la gestion, l'entretien, l'exploitation et la commercialisation par tout moyen de tels immeubles ou locaux commerciaux bâtis, en tant que propriétaires ou preneurs à bail ou encore pour son compte ou pour le compte d'autrui, notamment dans le cadre d'un mandat de gestion.

Son objet porterait également sur toute opération d'investissement portant sur lesdits biens immobiliers s'inscrivant dans une logique de gestion patrimoniale, également sur la prise de participation par tous moyens dans les sociétés civiles ou commerciales existantes ou à créer, ayant un objet social se rattachant à des activités immobilières similaires ; en la réalisation de toutes prestations de service, d'ingénierie, de conseil, d'expertise et d'accompagnement des acteurs en matière de développement commercial en lien avec son périmètre géographique d'intervention et plus généralement, toute opération juridique, administrative, mobilière, immobilière, industrielle, commerciale et financière se rapportant directement ou indirectement à l'objet social principal.

Cette filiale prendrait la forme d'une société par actions simplifiées dont le fonctionnement interne est largement librement fixé par ses associés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la prise de participation de la SEMIP à hauteur de 59 % au capital de la SAS FONCIÈRE, pour un montant total de 2,773 millions d'euros, d'autoriser en conséquence les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de la SEMIP à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et à la création de la SAS FONCIÈRE. Vous trouverez en annexe le projet de statuts constitutifs.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Je rappelle que Monsieur KERN, c'est-à-dire moi-même, Monsieur MONOT, Madame AZOUG, Monsieur TIKRY, Madame BERLU et Monsieur DIDANE, ou le porteur de leur pouvoir ne votent pas puisqu'ils sont membres du Conseil d'administration de la SEMIP. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est tout de même une délibération très importante de ce Conseil municipal, parce que la création de cette SAS FONCIÈRE c'est un outil qui va servir à la commune, mais pas seulement, également aux territoires. Il y a tout de même un capital assez conséquent qui va être engagé pour cette création, notamment qui vient de la SEMIP. La SEMIP, comme cela a été rappelé, appartient à 45 % à Pantin.

Quand on fait une création comme celle-ci, il faut peut-être alerter les groupes d'opposition et avoir une discussion au préalable, parce que cela engage. Je ne dis pas que l'outil ne sera pas nécessaire

et ne sera pas efficace. Je dis qu'en gros, quand on crée cela, il faut qu'il y ait un peu de discussions, qu'on soit au courant, peut-être même qu'on vous accompagne. On va le voir tout à l'heure, je demande des préemptions depuis longtemps de commerces. Tout à l'heure, on va voter une délibération sur une préemption, j'ai envie de vous dire : alléluia, parce qu'on peut faire certaines choses aujourd'hui pour faire avancer du commerce local dans certains endroits, parfois, on a besoin de le faire.

Après, Pantin ne va-t-il pas venir payer pour Est Ensemble, pour d'autres communes en apportant...

M. le Maire - Vous n'avez pas compris, cette foncière ne va intervenir que sur Pantin.

M. CARVALHINHO - Parce qu'en gros, il est marqué sur le territoire.

M. le Maire - Sur le territoire de la commune, et on ne s'interdit pas à un moment, à la demande du maire du Pré-Saint-Gervais par exemple, d'intervenir, mais l'essentiel sera sur Pantin. Ce n'est pas la foncière du Territoire d'Est Ensemble, que les choses soient claires.

M. CARVALHINHO - C'est une bonne précision, parce que quand j'ai lu, j'ai compris comme ça. Je vous remercie. Je n'ai pas assez d'éléments en fait. C'est-à-dire que je suis plutôt favorable, mais on va plutôt s'abstenir parce qu'il y a eu un manque d'information au préalable. Nous allons nous abstenir. Nous ne sommes pas contre, mais on préfère...

M. le Maire - Vous êtes dans l'opposition, Monsieur CARVALHINHO, je vous le rappelle.

M. CARVALHINHO - On préfère s'abstenir. Également cela a été le cas, par exemple, à un moment, la création du changement de statut de Pantin Habitat. Vous aviez pris le temps de m'appeler, de m'expliquer et j'avais voté pour parce que je me suis dit : vous avez raison, il vaut mieux garder pour nous...

M. le Maire - J'ai toujours raison !

M. CARVALHINHO - Pas toujours, mais en réalité, j'aurais préféré qu'on soit un peu plus consultés en amont, qu'on ait un peu plus de visions, de documents ou autres. Après, c'est un outil qui va servir à la commune, c'est pour cela qu'on ne va pas s'y opposer, qu'on va s'abstenir, mais je regrette qu'on n'ait pas eu une lisibilité au préalable. Ce qui est dommage, parce que quand il y a des capitaux assez conséquents qui sont engagés et que l'on crée un tel outil, c'est dommage qu'il n'y ait pas eu un peu plus de concertation au préalable. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur DIDANE.

M. DIDANE - C'était juste pour rappeler à Monsieur CARVALHINHO qu'il y a un espace démocratique qui s'appelle les commissions, qui vous permet de vous approprier les sujets, de débattre aussi avec la majorité, avec les services. On ne peut que regretter que depuis le début de ce mandat, vous ne vous soyez pas saisis du tout de cet espace. Je sais que le cumul ne rend pas les choses faciles, je le conçois, mais voilà.

En tout cas, je vous invite à venir échanger avec les services et la majorité pour davantage vous approprier notamment ce genre de sujets dont je vous accorde, qui peuvent être complexes.

M. le Maire - Je rejoins Monsieur DIDANE, venez en commission municipale. Pas d'autres interventions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux. C'est donc adopté,

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N° 39 - Instauration d'une taxe d'aménagement majorée - Secteur Sud

M. le Maire - Monsieur MONOT. La note 39.

M. MONOT - Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'instaurer une taxe d'aménagement majorée sur le secteur sud de la Ville. Vous le savez sûrement. La commune bénéficie de plusieurs modalités fiscales permettant de financer l'aménagement sur son territoire. Cela ne date pas d'hier, puisqu'en 2011, le Conseil municipal a institué une taxe d'aménagement globale de 5 % sur l'ensemble du territoire communal, excepté sur les zones d'aménagement concerté qui bénéficient d'un régime propre de financement des équipements publics via des participations constructeurs.

Je rappelle la liste des ZAC sur Pantin, la ZAC Centre-Ville, la ZAC Écoquartier, la ZAC du Port et la ZAC des Grands Moulins.

Par ailleurs, le secteur d'aménagement des Grandes-Serres bénéficie lui aussi d'un régime dérogatoire à la taxe d'aménagement à travers la convention de Projet urbain partenarial, le PUP, signé en 2021.

Au regard du potentiel de développement du secteur Méhul, suite à l'identification d'un certain nombre d'îlots en mutation, avec un fort potentiel de développement, le Conseil municipal avait renforcé ses dispositifs fiscaux en votant une majoration à 20 % de la taxe d'aménagement sur le logement sur ces îlots en mutation et une majoration à 6 % sur l'activité. Cette première taxe d'aménagement majorée a permis de financer pour partie les requalifications de voiries rendues nécessaires par la densification au sein de ce quartier.

En 2019, une nouvelle délibération du Conseil municipal est venue confirmer cette taxe en l'adoptant aux nouvelles règles du PLUI intercommunal. Le législateur est passé par là. Il a décidé, dans la loi de finances de 2021, d'assouplir un peu le dispositif de taxe d'aménagement et de sa majoration. Le nouveau régime juridique permet un élargissement des équipements pouvant être financés par la taxe d'aménagement majorée. A titre d'exemple, ce nouveau régime permet d'intégrer des opérations de renouvellement urbain ainsi que les investissements publics liés à la renaturation et au changement climatique.

Au regard du développement urbain de la commune et des évolutions législatives, on vous propose par la présente délibération, d'étendre la taxe d'aménagement majorée à l'ensemble du secteur sud de la ville sur les quartiers Centre-Ville et Église, en tenant compte du potentiel de densification observé et projeté, ainsi que de l'accroissement des investissements publics pour y répondre.

Sur ce secteur, ce sont environ 137 millions d'euros d'investissements qui sont aujourd'hui prévus par la commune pour répondre aux besoins des nouveaux habitants. Quelques exemples : ces investissements recouvrent la création d'un groupe scolaire Eugénie Cotton, le réaménagement d'une crèche Rachel Lempereur, la création de nouveaux espaces de nature et d'espaces publics, notamment la création d'un espace vert dans les Sept Arpents ou l'extension du parc Stalingrad, ou encore l'aménagement du secteur de la Folie. Parmi les équipements emblématiques qui pourront être financés par cette majoration de la taxe d'aménagement, on peut aussi citer la création d'une halle sportive rue Charles Auray.

De manière estimative, le taux porté à 20 % permettrait de financer environ 6,2 millions d'euros d'équipements publics, soit 4,5 % du volume global d'investissement prévu par la collectivité. Ce calcul a été fait en excluant la production de 33 % de logements sociaux qui bénéficient d'un abattement de 50 % sur la TAM.

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger l'ancienne délibération qui fixait à 20 % le taux majoré de la taxe d'aménagement sur simplement le secteur dit 1 Méhul, d'abroger la délibération de 2019 pour ce qui concerne uniquement le secteur 1 Méhul avec un taux majoré à 20 % ; d'approuver l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2024 sur le secteur Sud, Centre-Ville et Église, tel que délimité selon les plans et la liste des sections aux parcelles cadastrales que vous trouvez en annexe de la

délibération, un taux majoré à hauteur de 20 %, à l'exclusion des emprises faisant l'objet de conventions de projet urbain partenarial et de zones d'aménagement concerté ; d'approuver le report de la délimitation du secteur de cette majoration dans les annexes du PLUI Est Ensemble ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ; et de charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Là, vous allez augmenter la taxe d'aménagement de 20 % sur une seule partie de la commune, sur une partie qui est plutôt déjà bien densifiée et bien dense. Par contre, sur d'autres coins, je prends notamment les Quatre-Chemins, sur le futur écoquartier, vous allez faire plus de 1 500 logements, sans compter les bureaux. Là, vous ne mettez pas la taxe d'aménagement pour cette partie.

M. le Maire - Si elle n'est pas majorée. Elle sera à 5 %. De toute façon, c'est une ZAC, l'écoquartier, donc c'est exonéré.

M. CARVALHINHO - Elle n'est pas majorée. En gros, ce n'est pas en coordination sur toute la commune. Chaque zone doit avoir exactement la même part, sauf exception pour certaines raisons. En gros, quand on vote, je pense qu'il faut être équitable sur toute la commune. Vous dites que vous allez financer des équipements publics grâce à cette taxe. Je veux dire, quelque chose : ça va faire de la spéculation immobilière parce qu'en réalité, que vont faire les promoteurs ? Que vont-ils faire ? Cette taxe d'aménagement, ils vont la remettre sur le coût des logements. Forcément, s'il y a des investisseurs pour des locataires privés, forcément les loyers vont s'en ressentir parce que les loyers plafonnés modérés, ça ne fonctionne pas très bien sur Est Ensemble.

Ensuite, effectivement, avec la spéculation immobilière, cela veut dire que le logement sera beaucoup plus cher à Pantin. En réalité, vous n'allez pas forcément financer. Vous allez récupérer une taxe, mais qui en réalité va avoir une répercussion parce que les promoteurs immobiliers, la réalité dans toute nouvelle construction et tous nouveaux aménagements, ils vont répercuter leur prix. Cela aura une conséquence sur le logement qui aujourd'hui, c'est très compliqué déjà de se loger sur Pantin.

Regardez, vous allez voir les agences, vous allez voir sur Le Bon coin, etc., il y a beaucoup de gens sur les logements. Ils sont assez chers maintenant. Je pense que cette taxe d'aménagement arrivera à des augmentations des loyers pour les nouveaux logements ou d'une spéculation immobilière avec des prix beaucoup plus chers. Sauf si vous faites effectivement des opérations comme le BRS, vous allez en faire quelques-uns. Cela va dans le bon sens, mais en gros, de dire que cela va financer les équipements publics, peut-être, mais la réalité, c'est que les aménageurs vont récupérer d'une autre manière ce que vous allez leur prendre.

C'était juste la remarque à faire, et c'est pour cela qu'on s'opposera par le manque de coordination et par rapport à ce que je viens de vous exposer. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - J'essaie de comprendre la logique du dispositif, parce que c'est tout de même très ciblé. Dites-moi si je me trompe. En gros, il va y avoir des projets d'aménagement, des gros projets sur les zones ciblées en orange et on prévoit de les faire payer plus sur ces projets.

M. le Maire - En gros, tout ce qui est en-dessous de la voie de chemin de fer aura une taxe d'aménagement à 20 %. Les Quatre-Chemins et les Courtillières n'auront que 5 %. C'est-à-dire que quand vous construisez un logement au mètre carré, cela représente 200 euros. Nous estimons que les personnes qui sont capables de payer un logement à 6 500 euros ou 7 000 euros le mètre carré, dedans, il peut y avoir 200 euros qui sont prélevés par la mairie pour permettre de financer des équipements publics et des aménagements publics. Je trouve cela très moral.

C'est-à-dire que le Pantin au sud de la voie SNCF, qui est un Pantin qui s'est beaucoup développé ces dernières années va participer plus fortement que le Pantin des Quatre-Chemins et des Courtillières, aux équipements publics de la Ville. C'est tout. Le logement social est exonéré à 50 %, comme le BRS. On l'a vu sur le secteur Méhul, où on l'avait mis en place, cela n'a absolument pas fait monter les prix. Au contraire, en ce moment, ils se cassent la figure. Il faut le savoir, le marché immobilier ne va pas très bien.

Le promoteur, si aujourd'hui il était à 7 000 euros, il avait 200 euros de taxe d'aménagement majorée et que demain, il vend qu'à 6 500 euros, il aura toujours ces 200 euros. C'est simplement sa marge

qui baissera, ou l'achat de la charge foncière qui sera plus bas. Mais ça n'a rien à voir avec la spéculation et la hausse des prix. Cela ne touche rien.

M. AMZIANE - Je sais, et je vais voter pour.

M. le Maire - Je suis convaincu de cela. C'est pour cela que je suis en complet désaccord avec Monsieur CARVALHINHO. Au contraire, on fait exprès de ne mettre que 5 % aux Quatre-Chemins, parce qu'on doit encourager à ce que la classe moyenne puisse retourner aux Quatre-Chemins, alors que sur Pantin Centre, on le sait, on n'a pas ce problème. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ? Monsieur CARVALHINHO ? Deux. Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 40 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. le Maire - Monsieur AMELLA. L'homme a sa délibération à chaque fois !

M. AMELLA - Aujourd'hui, nous attribuons 59 subventions, dont deux qui sont inférieures à 100 euros, puisque, je le rappelle, la prime pour l'achat de vélos pantinois couvre aussi les vélos d'occasion et de seconde main. C'est une très bonne chose que Pantin encourage le réemploi dans les mobilités douces.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N° 41 - Demande de garantie d'emprunt du bailleur Immobilière 3F pour l'acquisition-amélioration de 7 logements PLS au 34 bis avenue Edouard Vaillant

M. le Maire - Madame GONZALEZ SUAREZ, la 41.

Mme GONZALEZ SUAREZ - Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt du bailleur Immobilière 3F pour l'acquisition-amélioration de 7 logements PLS au 34 bis avenue Edouard Vaillant. En contrepartie de cette garantie, un contingent d'un logement est réservé à la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1,716 million d'euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; d'autoriser pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservation de logements.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - La délibération n'est pas claire. Nous achetons des logements qui sont déjà conventionnés PLS ou nous achetons des logements dans le privé que nous conventionnons PLS.

M. le Maire - C'est l'EPFIF qui a acheté, qui revend à Immobilière 3F et qui transforme des logements privés en logements PLS.

M. AMZIANE - Dans ces cas, le 100 % PLS ne me va pas sur l'opération. Il y a 7 logements et 7 logements PLS

M. le Maire - Madame ROBERT ? La question de Monsieur AMZIANE, c'est Immobilière 3F fait sept logements PLS, ce qui fait 100 %. Mais ont-ils le droit, par rapport au PLH ?

Intervention inaudible.

M. le Maire - D'accord, de reconstituer du PLUS et du PLAI sur d'autres opérations.

Intervention inaudible.

M. le Maire - On a empêché un propriétaire de faire de la spéculation et de la vente à la découpe.

M. AMZIANE - Oui, et je sais que c'est possible réglementairement de le faire. Mais, le 100 % PLS me pose problème. Sept logements conventionnés.

M. le Maire - Ils ont le droit à partir du moment où à l'échelle de la commune, ils compensent.

M. AMZIANE - Je ne dis pas qu'ils n'ont pas le droit. Je ne suis juste pas d'accord.

M. le Maire - D'accord. Je pensais que vous me disiez qu'ils n'avaient pas le droit. C'est pour ça.

M. AMZIANE - Ils ont le droit. Malheureusement, ils ont le droit, mais je ne suis pas d'accord.

M. le Maire - D'accord. Très bien. D'autres questions ? Des oppositions ? Une opposition. Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 42 - Demande de réitération de garanties d'emprunts par la S.A d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - opérations Manufacture et Petite Prusse

M. le Maire - Nous passons à la 42, Madame GONZALEZ SUAREZ.

Mme GONZALEZ SUAREZ - Il s'agit d'une demande de réitération de garantie d'emprunt par la SA d'HLM CDC HABITAT, opération Manufacture et Petite Prusse. Il est proposé au Conseil municipal de réitérer sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre lignes de prêt d'un montant de 6 205 591,36 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions référencées à l'annexe Caractéristiques financières du prêt réaménagé ; d'approuver pour chaque ligne de prêts réaménagés à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ; d'informer que les nouvelles Caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé qui fait partie intégrante de la présente délibération ; d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; d'autoriser pendant toute la durée du prêt la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 43 - Avenant n°2 à la convention d'OPAH Sept Arpents Stalingrad

M. le Maire - Note 43. Madame BERLU étant absente, je la présente.

Il s'agit d'un avenant à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur les Sept Arpents et le quartier Stalingrad, à Pantin et au Pré-Saint-Gervais. Nous avons fait dix diagnostics multicritères qui permettent, le cas échéant, d'intégrer d'autres adresses. Là, il vous est proposé d'intégrer trois nouvelles adresses, deux au Pré-Saint-Gervais, le 28 rue Béranger et le 29 rue du 14 juillet, et une à Pantin au 34 rue du Pré-Saint-Gervais. Il vous est proposé d'approuver cet avenant qui permet d'incorporer dans la convention d'OPAH RU des Sept Arpents ces trois adresses.

Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Pas d'opposition, ni d'abstention.

N° 44 - Acquisition par la commune d'un local commercial libre d'occupation sis 7 rue Méhul cadastré section AG n° 52

M. le Maire - Nous passons à la note 44, Madame ZEMMA.

Mme ZEMMA - Il s'agit d'une délibération portant l'acquisition par la Commune d'un local commercial libre d'occupation au 7 rue Méhul d'une surface de 102,24 mètres carrés, dont deux caves sont additionnées. La localisation du local commercial sur la rue Méhul est au cœur d'un quartier connaissant une forte dynamique de transformation urbaine, via une intervention publique forte visant notamment à développer et diversifier l'offre commerciale de proximité à destination des habitants et des salariés du quartier.

Dans ce contexte, la commune a décidé d'acquérir le bien par voie de préemption. Ainsi, une décision de préemption a été notifiée aux propriétaires au prix de 245 000 euros, en sus des 20 000 euros de frais d'agence à la charge de la commune. Le montant de la préemption est basé sur l'avis de France Domaine rendu en date du 17 mars dernier. Le propriétaire a informé la commune, en date du 10 mai de son consentement à vendre le bien à la commune au prix de 269 500 euros. L'acceptation par la commune d'une vente au prix souhaité correspond à l'estimation de France Domaine, incluant la marge d'appréciation de 10 %, lui permettrait d'acquérir le bien rapidement, en évitant une éventuelle procédure contentieuse longue et coûteuse pour les deux parties.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition auprès de la SCI du 7 rue Méhul à Pantin d'un local commercial libre d'occupation de la surface que j'ai déjà évoquée précédemment, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie. Effectivement, le fait de préempter certains endroits peut amener une diversification commerciale. Nous sommes pour et nous allons voter pour, parce que ça fait depuis de nombreuses années qu'on encourage justement ce type de pratiques qui fonctionne dans d'autres communes, qui ont réussi à redynamiser des centres-villes, mais des quartiers en fait, et je pense que Pantin en a besoin.

Par contre, petite question, avez-vous une idée de ce que vous souhaitez comme commerce à cet endroit ? Quel type de commerce ? Que souhaitez-vous en faire ? Et à quelle échéance surtout ? Parce que c'est vrai que la préemption, après, il faut que ce soit assez temporaire. Avez-vous plus d'informations à nous donner ? Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur AMZIANE.

M. AMZIANE - J'avais la même question.

M. le Maire - Madame ZEMMA.

Mme ZEMMA - En ce qui concerne notre action sur les préemptions, nous souhaitons toujours un peu sécuriser la préemption, donc on travaille en parallèle la dotation en porteurs de projets. En l'occurrence, sur ce local, c'est un boulanger de très bonne qualité qui va s'y installer.

M. le Maire - Ce sont deux personnes qui avaient un projet de prendre ce local et qui n'y arrivaient pas parce que quelqu'un d'autre voulait acheter le local. Nous préemptons, on a discuté avec les propriétaires et on va revendre ce local à la Foncière Commerce qui va le louer à deux personnes qui viennent de faire l'Ecole nationale de la boulangerie et qui ont un projet de boulangerie bio, pain au levain, etc. Ce qui n'a rien à voir avec la boulangerie qui est en face. Je n'irai pas plus loin. On aime le pain ou on n'aime pas le pain. Monsieur ARIFI, vous vouliez dire quelque chose ?

Intervention inaudible.

M. le Maire - D'accord. D'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N° 45 - Signature d'une convention d'occupation temporaire d'un logement au profit de réfugiées afghanes

M. le Maire - Madame NICOLAS, note 45.

Mme NICOLAS - Merci Monsieur le Maire. Depuis la prise de Kaboul par les talibans le 15 août 2021, la situation des femmes en Afghanistan n'a cessé de se détériorer. Aujourd'hui, les femmes afghanes sont privées de leurs droits les plus élémentaires : le droit à l'éducation, le droit à l'expression, le droit de travailler là où elles le souhaitent, le droit d'aller et venir librement. Le régime des talibans conduit ainsi une politique d'exclusion systématique des femmes de tous les espaces de la société afghane.

Dans ce contexte, et très rapidement après l'arrivée des talibans en Afghanistan, le Centre national de la danse, en coopération avec l'association Artistes en exil, le Ministère des Affaires étrangères et la Ville de Pantin ont identifié des Afghanes, deux artistes, deux danseuses de nationalité afghane et leur ont permis de rejoindre la France. Le Centre national de la danse depuis, accompagne ces deux artistes dans le cadre de ses missions, portant notamment sur la formation aux professeurs de danse et l'insertion dans la vie professionnelle.

Dans la continuité de notre échange, l'établissement a ainsi sollicité le soutien de la commune pour leur fournir un hébergement. Afin de contribuer à l'effort de solidarité et de protection envers ces femmes, il est proposé que la Commune mobilise un logement vacant dans le parc des logements de fonction dédiés aux enseignants de type F3 d'environ 48 mètres carrés rue Candale, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public. L'occupation au profit des réfugiées afghanes est consentie à titre gracieux hors charge.

Cet hébergement temporaire au profit de ces deux femmes permettra à la commune, avec le Centre national de la danse, ainsi que d'autres services publics présents sur le territoire, de les accompagner vers un emploi et un hébergement définitif. Cette démarche de la commune s'inscrit par ailleurs dans les objectifs fixés par la priorité 2 du plan Égalité, lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations votées par ce Conseil lors de la séance du 16 mars 2023. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition temporaire et révocable d'un logement sis rue Candale à titre gracieux hors charge au profit de ces deux femmes afghanes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire. Merci.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Des questions ? Des remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 46 - Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) d'un lot de volume destiné à accueillir la future plateforme d'autonomie incluant un Centre Municipal de Santé, sis 30/34 avenue Édouard Vaillant cadastre section J n° 65p, 75 et 76p.

M. le Maire - Note 46. Monsieur MONOT.

M. MONOT - Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Dans le cadre de la Convention d'intervention foncière liant la Commune de Pantin, l'Établissement public territorial Est Ensemble, l'Établissement Public foncier d'Île-de-France, l'EPFIF s'est rendu propriétaire de terrains qui se trouvent 30, 32 et 34 avenue Édouard-Vaillant, au titre de son intervention de veille foncière sur le quartier des Quatre-Chemins. Sur une partie de ces terrains au 30-34 Vaillant, la Ville entend faire réaliser un centre municipal de santé, une plateforme d'autonomie intégrée dans une opération d'ensemble. Je vous rappelle que l'ensemble immobilier accueillera également 66 logements, dont 24 sociaux, des commerces et des cabinets libéraux, ainsi que 1 021 mètres carrés d'équipements publics pour cette plateforme autonomie et le Centre municipal de santé.

Le marché de conception-réalisation a été signé le 3 janvier 2022 et son avenant le 26 mai 2023. Le choix de REI, le promoteur, a notamment été fondé sur l'exemplarité du projet sur le plan environnemental, la limitation du recours au béton, l'ossature bois et la mise en œuvre de matériaux biosourcés, des terrasses et cœur d'ilots végétalisés permettant l'atteinte du niveau E3-C2, de la réglementation E+, C- et du niveau Or de la labellisation Bâtiment durable francilien.

Conformément aux dispositions du marché, REI Habitat a déposé une demande de permis de construire qui a été délivrée le 22 mars dernier. La livraison prévisionnelle est annoncée au troisième trimestre 2025 et désormais il convient pour ce faire que la Ville acquière auprès de l'EPF le volume dans lequel REI réalisera un équipement public à destination de la plateforme Autonomie, incluant un centre municipal de santé et 15 places de stationnement.

Il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition auprès de l'EPF de tout ce que je viens de vous dire ; d'approuver la constitution de la servitude de passage et de la servitude de talus sur les lots B et C ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à venir, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et d'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire à signer tout statut d'association foncière libre ou d'association syndicale libre.

M. le Maire - Merci. Avis de la troisième commission : favorable. Y a-t-il des questions sur cette note ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, juste un déport à signaler au procès-verbal s'il vous plaît.

M. le Maire - De votre part ? Pour quelle raison ?

M. CARVALHINHO - L'EPFIF, c'est un peu lié à la région et le futur centre de santé qui aura sûrement une subvention, je préfère...

M. le Maire - On note le déport de Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Par précaution.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés Publics

N° 47 - Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire - Note 47, vous me donnez acte que je vous ai informés des décisions que j'ai prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Divers

N° 48 - Vœu relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la commune

M. le Maire - Pour terminer, avec Hawa TOURE, on souhaitait vous proposer pour ce Conseil municipal un vœu relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Pantin.

Considérant le plan Égalité lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations votées par la Ville de Pantin le 16 mars 2023, dont l'axe 3, « Faire de la Ville de Pantin un employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle et de conciliation vie professionnelle-vie personnelle » contient l'engagement d'une démarche pour faire aboutir un cadre légal favorable à l'expérimentation du congé menstruel ; considérant que 63 % des agents de la Ville de Pantin titulaires et non titulaires sont des femmes ; considérant que de nombreuses femmes en France font face à des règles douloureuses, voire invalidantes, 10 % des femmes entre 15 et 45 ans sont par exemple touchées par l'endométriose, maladie gynécologique entraînant notamment des règles douloureuses pouvant aller jusqu'à l'incapacité de se déplacer ; considérant qu'une conférence pour sensibiliser et informer sur l'endométriose a été organisée dans le cadre de la semaine de l'égalité Pantinoise et le soutien plus général de la Ville de Pantin à une meilleure détection de cette maladie ; considérant que selon les articles L 622 - 1 à L 622 - 7 du Code général de la Fonction publique, il existe des autorisations spéciales d'absence pour les agents de la fonction publique ; considérant que la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a toutefois supprimé de fait l'autonomie de gestion des collectivités locales en matière de temps de travail ; considérant que les entreprises et employeurs ayant mis en place un tel congé sont trop peu nombreux en France, de même qu'il n'existe pas à ce jour de cadre légal permettant aux employeurs du secteur public de le mettre en place ; le Conseil municipal de la commune de Pantin, réuni ce jeudi 22 juin, premièrement, réclame au gouvernement la nécessaire évolution du cadre réglementaire et législatif permettant la mise en place d'un congé menstruel pour les salariées du secteur privé et l'ensemble des agents des trois fonctions publiques ; souhaite expérimenter, deuxièmement, la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Pantin ne pouvant venir travailler à cause de règles incapacitantes et sur justificatif médical ; troisièmement, souhaite développer le télétravail lorsque le poste le permet, pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée des femmes souffrant de douleurs menstruelles.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter le vœu. Ce qui va dans le bon sens. Maintenant, c'est un vœu. On espère que ce sera un acte concret, qu'il y aura des prises de décision au niveau de la commune qui seront mises en place.

Quelques remarques sur la forme du vœu. Il y a quelque chose qui me dérange, c'est l'écriture inclusive, Monsieur le Maire. En gros, il y a de l'écriture inclusive, notamment je pense qu'elle est même inutile à un certain endroit, parce qu'il y a marqué...

M. le Maire - Qu'est-ce que cela a à voir avec le congé menstruel ? Quel rapport ?

M. CARVALHINHO - Je vous parle de la forme du vœu qu'on va voter. Je n'ai pas terminé. En plus, vous allez voir après que ce que je vais vous dire peut être assez intéressant. Voter un vœu avec de l'écriture inclusive, personnellement, cela me dérange, je vous le dis, mais je vais voter votre vœu tout de même.

Ensuite, ce serait plutôt, si on peut faire deux amendements. Le premier, peut-on rajouter un considérant qu'une ville de la Seine-Saint-Denis a été pionnière dans cette question qui est la commune de Saint-Ouen, la ville de Pantin s'inscrit dans cette démarche qui a été commencée ici en Seine-Saint-Denis. Parce que je pense que c'est intéressant de préciser que c'est une commune de Seine-Saint-Denis qui a été la première en France à mettre en place ce congé menstruel. D'autant plus que ce n'est pas une commune de droite, c'est une commune gérée par Karim BOUAMRANE, qui est un élu socialiste, dont le premier secrétaire du Parti socialiste fait l'éloge en permanence, et qui va porter une loi partant de Saint-Ouen, donc je pense que c'est très bien si on pouvait rajouter, et libre à vous de le faire dans la forme que vous souhaitez, un considérant parce que c'est né en Seine-Saint-Denis et qu'il faut le dire.

Deuxièmement, il y a un terme qui n'est pas employé et c'est le mot endométriose. Je ne l'ai pas vu.

Mme AZOUG - Mais si, il y est.

M. CARVALHINHO - Pardon, *mea culpa*.

Mme AZOUG - C'est parce que vous êtes fatigué. Il faut faire court.

M. le Maire - Il y est même deux fois. On parle de conférences qu'on a faites là-dessus, etc.

M. CARVALHINHO - *Mea culpa*. Je l'avais mal lu, je n'ai pas lu les bons passages.

M. le Maire - Vous avez mal lu, c'est une constance chez vous.

M. CARVALHINHO - *Mea culpa*, parce que je trouve qu'il n'est pas ressorti assez, mais si on peut faire un amendement sur le vœu ...

M. le Maire - Merci, Monsieur ARIFI.

M. ARIFI - J'avais deux questions pratiques. La première, c'est sur le fait de réclamer auprès du gouvernement l'évolution du cadre réglementaire et législatif surtout. Je suis d'accord, avez-vous prévu quelque chose de concret par rapport à ça ? Au niveau de l'expérimentation sur la Ville, avez-vous une idée de calendrier de mise en place ?

M. le Maire - On souhaite le mettre en place pour le 1^{er} janvier 2024. Après, je ne vous cache pas qu'il y a un problème de légalité par rapport au contrôle de légalité. C'est-à-dire que si je fais passer une délibération au Conseil municipal instaurant un congé menstruel, il y a de grandes chances que le Préfet me défère au tribunal administratif. On essaye de trouver le trou de souris comme Saint-Ouen par lequel on peut passer sans qu'il puisse s'y opposer. Monsieur AMZIANE, puis Madame AZOUG.

M. AMZIANE - Bien évidemment, je vais voter le vœu. J'avais quelques points de vigilance. Déjà, c'est la nature du justificatif qui devra être présenté, et le fait de comment on accompagne aussi le respect du secret médical dans la mise en place de ce dispositif qui est super bien.

On cite l'endométriose, mais l'endométriose, ce n'est pas que des règles douloureuses et ce sont des douleurs au quotidien. C'est plus incapacitant que simplement des règles douloureuses.

M. le Maire - C'est dans le texte.

M. AMZIANE - Oui, c'est tout. Sinon, c'est très bien. Je vais voter bien sûr.

M. le Maire - Merci Madame AZOUG.

Mme AZOUG - Une parole de femme sur ce sujet, c'est pas mal. Nous nous félicitons...

M. le Maire - Je suis d'accord. C'est Hawa qui devait le présenter, mais elle est absente.

Mme AZOUG - Oui, je vais essayer de ne pas être coupée. Merci, Monsieur le Maire. Nous nous félicitons et nous félicitons la Ville qui devient une Collectivité pionnière, et une Collectivité qui vient s'ajouter à la petite liste pour le moment, mais elle va continuer à augmenter, puisque le sujet qui est tout de même porté, c'est une mesure d'égalité importante, en plus, accompagner de volet prévention et avec des aménagements qui sont proposés.

Pour votre information, un député écologiste, Sébastien PEYTAVIE, a déposé à l'Assemblée nationale le 26 mai une proposition de loi qui propose justement plusieurs types d'aménagements, dont une nouveauté consistant à accorder un arrêt de travail de 13 jours par an aux personnes souffrant de menstruations incapacitantes. C'est important aussi d'évoquer que des élus, heureusement parlementaires, qui sont à gauche, se mobilisent sur ces sujets et nous verrons bien si nous avons un gouvernement qui va pouvoir suivre et éviter justement d'être retoqués au niveau de la Préfecture.

M. le Maire - Merci, Je vais procéder au vote si vous le voulez bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. C'est donc adopté à l'unanimité. C'est un beau geste.

Bonne soirée à vous et on se reverra après les vacances.

Le Président de séance

Bertrand KERN

Maire de Pantin



La secrétaire de séance

Emma GONZALEZ-SUAREZ

